

N°172 mai 2021 - 250 fcfp

le pays

magazine

Justice
Dans la salle
d'audience

Agriculture
De la farine de
bananes vertes



Le sport calédonien à travers l'histoire...

Je me protège.
Je protège les autres.
Je me vaccine !



PROVINCE NORD
DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

La vaccination est
GRATUITE et **NON-OBLIGATOIRE.**



Spécial COVID-19



N°Vert

05 00 22

APPEL GRATUIT DU LUNDI AU VENDREDI 8H - 17H

Se faire vacciner c'est se protéger soi-même, mais aussi protéger les autres.
TOUS ENSEMBLE PROTÉGEONS NOTRE SANTÉ !

Plus d'informations sur province-nord.nc/vaccination.

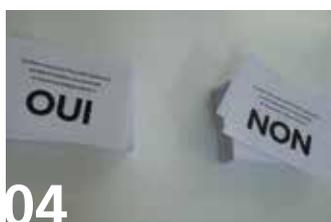


Des étudiants calédoniens à Toulouse en 1980, en provenance de plusieurs villes, se préparant à affronter l'équipe de l'AEC Toulouse. Sauriez-vous repérer Charles Washetine, Ismet Kurtovitch ou encore Gilbert Assawa parmi eux ? (Coll. I. Kurtovitch)

Sommaire

Le pays n°172 mai 2021

> Le magazine Le Pays est disponible en kiosque à Nouméa et sur abonnement partout dans le monde !



04

> 04

Actualités

L'avenir institutionnel sur le devant de l'actualité



20

> 20

Portfolio

Le sport calédonien à travers l'histoire



09

> 09

Actualités

5000 plants de forêt sèche



26

> 26

Agriculture

De la farine de bananes vertes



10

> 10

Justice

Pour une justice de proximité



28

> 28

Temps fort

Le raid de Voh fête ses trente ans

Le pays n°172 mai 2021
magazine

ISSN 1778-9389
Publication mensuelle Province Nord
Éditée par Cordyligne.com Société d'édition
114 rue Awé Sam - 98859 Koné
Directrice de la publication : Sabine Jobert
Tél. : 75.35.74

Email : lepays@canl.nc
Rédaction : Sabine Jobert
Ont collaboré à cette édition : Lyne Lamy (corrections) équipe médicale du centre mère-enfant, Samuel Bernard avocat à Koné, ALK.
Crédits photos : page FB L'histoire du sport

calédonien, Conservatoire d'espaces naturels (CEN), association Pi Wian Maa Paari de Ouaté, NC Bioressources, Franck Soury-Lavergne, Sabine Jobert.
Maquette et mise en page : Cléo Créations - Poindimié
Impression : Artypo

Editorial

Selon vous, que signifie « être français » aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie ? Selon vous, que signifie l'indépendance ? la souveraineté ? Quels liens la Nouvelle-Calédonie doit-elle entretenir avec la France ? A quels grands défis la Nouvelle-Calédonie est-elle confrontée ? Et comment doit-elle y répondre ? Quels sont vos espoirs et préoccupations vis-à-vis de l'avenir calédonien ? Souhaitez-vous formuler une proposition en lien avec l'un des thèmes évoqués par le Président de la République : défi climatique, développement, axe indopacifique ? Telles sont les questions posées dans le cadre de la « consultation des corps intermédiaires de la société calédonienne ». Du 25 janvier au 25 mars 2021, 113 associations en tous genres se sont livrées à l'exercice proposé par le ministre des outre-mer Sébastien Lecornu. Des associations d'envergure et d'objets très différents, de la Ligue des droits de l'homme et du citoyen au club d'aéroyoga, en passant par le syndicat des importateurs et distributeurs de Nouvelle-Calédonie... Une restitution des travaux engagés est prévue prochainement à Koohnê. La démarche vise à relancer le débat, un débat bienvenu alors que se profile la perspective d'un troisième référendum...



L'UC et l'Uni ont demandé à l'État la tenue de la 3ème consultation comme le prévoit l'accord de Nouméa. Du côté des loyalistes, l'idée d'un nouveau référendum binaire qui opposerait les Calédoniens est rejetée.

L'avenir institutionnel revient sur le devant de l'actualité

Un temps relégué au second plan par les conflits autour de la reprise de l'usine du Sud puis par le confinement lié à la crise sanitaire, la question de l'avenir institutionnel a fait l'actualité en ce mois d'avril. Le 8 avril, les indépendantistes demandaient par courrier à l'État la tenue du troisième référendum. Deux jours auparavant, le premier ministre Jean Castex conviait les partenaires calédoniens pour une « session d'échanges et de dialogue » fin mai à Paris.

Judi 8 avril : les indépendantistes demandent à l'État la tenue du troisième et dernier référendum sur l'accession à la pleine souveraineté comme le leur permet la loi organique. Un courrier dans ce sens est adressé dans une démarche unitaire par les deux groupes UC-FLNKS et Uni du Congrès. Dans ce courrier ne figure aucune date pour cette troisième consultation.

Deux jours auparavant, le premier ministre Jean Castex avait lancé l'invitation aux partenaires calédoniens pour une session d'échanges et de travail à Paris du 25 mai au 3 juin. Le format de ces rencontres n'a pas encore été dévoilé. « *L'exécutif planche déjà sur l'organisation d'entretiens dans plusieurs ministères (Outre-mer, économie, affaires étrangères et à Matignon, théâtre traditionnel entre l'État, les indépendantistes et les non-indépendantistes. Une rencontre entre Emmanuel Macron et les responsables calédoniens est également étudiée* » avance un quotidien national.

Dimanche 11 avril : invité du journal télévisé, le député Phillippe Gomès (Calédonie ensemble) insiste sur la nécessité d'organiser « *un référendum de rassemblement sur un projet qui peut unir les Calédoniens* ». Un référendum qui poserait une autre question que celle des deux précédents référendums, c'est-à-dire « *Voulez-vous que la Nouvelle-Calédonie accède à la pleine souveraineté et devienne indépendante ?* ». « *Un référendum binaire serait*

de mauvaise augure » souligne Philippe Gomès rappelant qu'il y aurait alors forcément un vainqueur et un vaincu. Il espère pouvoir faire entendre ce point de vue lors des rencontres à Paris. « *Si nous arrivons à poser les bases d'un référendum de rassemblement, nous pourrions prendre le temps et organiser le référendum en septembre 2022.* »

Pour les autres partis loyalistes, s'il doit se tenir, le troisième référendum doit être organisé le plus rapidement possible. « *Les Calédoniens n'en peuvent plus de vivre dans l'incertitude. C'est mauvais pour l'économie et pour le vivre ensemble* » souligne dans la même période Nina Julié de « *Génération NC* » sur les réseaux sociaux, rappelant l'opposition de son parti à un troisième référendum « *pour ou contre* ».

Même son de cloche du côté des Loyalistes, qui alertent l'État sur « *un risque majeur, réel, de retour aux affrontements, en organisant un troisième référendum.* » « *Les Loyalistes déplorent que par leurs paroles et leurs actes, les indépendantistes témoignent de leur volonté de toujours opposer les Calédoniens.* »

Judi 15 avril : l'Institut d'émission d'Outre-mer (IEOM) présente les faits qui ont marqué l'économie calédonienne en 2020 : la crise sanitaire dès le premier trimestre qui impose un mois de confinement, suivi de la suspension des vols soit un confinement externe durant toute l'année. Au mois d'octobre se tient la deu-

xième consultation sur l'avenir institutionnelle, suivie en fin d'année par des tensions sociales et politiques autour du choix du reprenneur de Vale NC. Fin 2020, le gouvernement est dans l'incapacité de voter le budget dans le temps imparti. A propos de la crise sanitaire, l'IEOM note que « les impacts négatifs sur l'économie, dont la structure était moins vulnérable que celle d'autres territoires, ont été limités grâce à l'arsenal de mesures de soutien mis en place par l'État, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et les provinces (chômage partiel, report de dettes fiscales et sociales, soutien de trésorerie...) et financé par un prêt de 29 milliards de l'AFD garanti par l'État. » Les situations suivant les secteurs sont très différentes, les secteurs du tourisme et du transport par exemple étant en grande difficulté, alors que d'autres ont vite retrouvé leur équilibre. « La situation du secteur du nickel est contrastée, avec une activité minière plutôt bien orientée mais une activité métallurgique entravée par des problèmes techniques, sociaux et politiques qui l'ont empêché de capter les bénéfices d'un marché international qui se raffermi au fil des mois » analyse encore l'IEOM. Les déséquilibres de finances publiques se sont aggravés, le contexte étant défavorable aux recettes fiscales et sociales, alors que simultanément, les dépenses de soutien à l'économie et de prévention du risque sanitaire ont fortement augmenté.

« Dans les deux principales institutions, le président du congrès, Rock Wamytan, issu de l'UC, a été élu grâce aux voix de l'Uni. Aucune formation politique ne peut se prévaloir d'un poste sans l'aide de l'autre. »

Dimanche 18 avril : c'est cette fois-ci au tour de Jean-Pierre Djaiwé d'être l'invité du journal télévisé. Le porte-parole du Palika revient sur les difficultés d'élire un président pour le 17^e gouvernement, l'UC et l'Uni disposant du même nombre d'élus et présentant chacun leur propre candidat. Quelques jours auparavant, l'Uni avait rappelé dans un communiqué son soutien à Louis Mapou, le candidat de l'UNI, alors que Samuel Hnepeune, expliquait sa propre légitimité à prendre la tête du gouvernement calédonien dans une interview au quotidien local. « La situation actuelle de la Nouvelle-Calédonie est amenée par le combat politique que nous avons mené jusque-là. Louis Mapou n'est pas là aujourd'hui pour briguer un poste. Il a toujours été là. Il a été porte-parole du FLNKS pendant ses études à Paris, il est l'un des signataires des accords d'Oudinot. Il a assumé un certain nombre de responsabilité et pas des moindres dans des outils mis en place pour le développement de notre pays. Il a été président de l'Adraf qui a mené la politique foncière, sujet sensible qui est toujours d'actualité. Il a été également directeur général de la Sofinor, qui a mené des activités de diversification économique au niveau de la province Nord. Il est président de la STCPI, il est membre du conseil d'administration d'Eramet.(...) Le Palika estime que Louis Mapou est le candidat le plus apte à présider le 17^{ème} gouvernement. »

A propos de l'élection du président du gouvernement, la réponse de Jean-Pierre Djaiwé est également très claire :

« Dans toutes choses, on doit avoir en ligne mire la devise du pays, « Terre de paroles, terre de partage ». Dans les deux principales institutions que sont le congrès de Nouvelle-Calédonie et le gouvernement, Rock Wamytan, issu de l'UC a été élu grâce aux voix de l'Uni. Aucune formation politique ne peut se prévaloir d'un poste sans l'aide de l'autre. Il faut regarder les choses en face et faire en sorte qu'on puisse en sortir. Trois personnes ont été mandatées lors de l'Assemblée générale pour poursuivre les discussions avec l'UC et trouver une candidature unique. Si la question n'a pas été réglée avant le 1^{er} mai, date de la prochaine convention du FLNKS, elle sera inscrite à l'ordre du jour. »



Jean-Pierre Djaiwé, porte-parole du Palika, explique la position de l'Uni sur la présidence du gouvernement et sur la demande des indépendantistes d'organiser la troisième consultation.

Où en sont les discussions avec l'État ? « Nous avons demandé la tenue de réunions bilatérales, l'État s'y était engagé mais n'a pas tenu ses engagements. Une réunion bilatérale, c'est important pour que l'État précise ce qu'il fera précisément si le oui l'emporte lors du 3^e référendum. Lors d'une rencontre avec le précédent Premier ministre, nous avons demandé qu'il y ait un document sur ce sujet. La communication qui a été faite jusqu'ici est de dire que si le oui l'emporte, l'État ne se retirera pas brutalement. Pour nous, c'est vague. Ce que nous attendons, c'est que l'État précise bien ce qu'il entend faire au lendemain de la victoire du oui. C'est une information importante pour que nos populations puissent se décider en toute connaissance de cause. »

« Ce que nous attendons, c'est que l'État précise bien ce qu'il entend faire au lendemain de la victoire du oui. C'est une information importante pour que nos populations puissent se décider en toute connaissance de cause. »

Le Palika a-t-il prévu de faire le déplacement à Paris à l'invitation de l'État ? Au-delà du fait qu'aucun ordre du jour n'a été avancé, le Palika s'interroge sur l'état d'esprit

de l'État. « *Nous ne sommes pas pour un troisième accord* » rappelle le porte-parole du Palika qui suggère qu'un représentant éminent de l'État pourrait venir en Nouvelle-Calédonie s'entretenir avec les uns et les autres. « *Nous avons connu des statuts successifs. Il faut aller au terme du dispositif institutionnel actuel. (...- Si le non l'emporte, l'Accord de Nouméa prévoit que les responsables politiques se mettent autour de la table pour prendre connaissance de la situation ainsi créée. A ce moment-là, on peut discuter d'un nouvel accord.* »

« *Nous ne sommes pas pour un troisième accord. Nous avons connu des statuts successifs. Il faut aller au terme du dispositif institutionnel actuel.* »

Le Palika et l'Union calédonienne peuvent-ils se rejoindre sur un même projet en cas d'indépendance ? « *Nous avons fait campagne ensemble et travaillé le projet ensemble. La seule différence est que nous avons opté pour une indépendance avec partenariat. C'était l'une des solutions préconisées par les experts missionnés par l'État.* »

Que signifie une indépendance avec partenariat ?
« *Quand on voit la position des uns et des autres, ceux qui veulent la France et ceux qui veulent l'indépendance, le partenariat peut être un terrain d'entente. C'est une indépendance du pays dans lequel la Nouvelle-Calédonie et la France, dans un accord négocié gagnant-gagnant, décident quelles sont les compétences que la France peut continuer à exercer.* »

« *Une indépendance avec partenariat c'est une indépendance du pays dans lequel la Nouvelle-Calédonie et la France, dans un accord négocié gagnant-gagnant, décident quelles sont les compétences que la France peut continuer à exercer.* »

Jeudi 22 avril : la Chambre territoriale des comptes publie dans l'après-midi un rapport sur la gestion de la SMSP et de la Sofinor sur la période 2013-2018, rapport qui fait dès le soir même et le lendemain matin les gros titres de la presse locale. Directeur général de la SMSP, Karl Therby s'étonne de la rapidité avec laquelle les médias s'en sont emparés. « *La densité de ce rapport (3 tomes), ne peut permettre, quelques heures après sa publication, de tirer une analyse précise et fiable des éléments qui y sont contenus.* »

« *Malgré l'avis globalement critique de la Chambre territoriale des comptes sur les décisions et orientations industrielles, la Chambre ne relève aucune irrégularité, ni dans la présentation des comptes, ni dans la gestion de la SMSP* »

Dans un communiqué, la SMSP rappelle que « *la Chambre territoriale des comptes est une institution qui a pour mission principale de s'assurer du bon emploi de l'argent public et d'en informer les citoyens* ». « *A l'issue d'un contrôle initié dès 2019 et malgré l'avis globalement critique de la Chambre territoriale des comptes sur les décisions et orientations industrielles prises par la SMSP, la même Chambre ne relève aucune irrégularité, ni dans la présentation des comptes, ni dans la gestion de la SMSP* » souligne le directeur général de la SMSP, Karl Therby.

Le rapport de la Chambre territoriale des comptes émet un avis critique sur la stratégie industrielle de la SMSP, avis peu étayé selon la direction de la SMSP et « *qui ne devrait pas entacher la conclusion de ce rapport qui fait état de seulement trois rappels d'obligations juridiques. Et encore, deux de ces rappels ne concernent pas directement la SMSP mais les mécanismes de financement apportés par la province Nord en 2016 avec l'aval des services de l'État à travers le contrôle de légalité.* »

INFO - VACCINATION **Vous êtes une personne vulnérable ?**

La province Nord met en place un numéro gratuit pour votre prise de rendez-vous sur la vaccination contre la COVID-19

05 00 22
DU LUNDI AU VENDREDI
8H00 - 17H00



PROVINCE NORD
UNION DE LA NOUVELLE CALÉDONIE

*Se faire vacciner, c'est se protéger soi-même, mais aussi protéger les autres.
Tous ensemble PROTEGEONS NOTRE SANTE !*

INFO - VACCINATION **Vous avez plus de 60 ans ?**

La province Nord met en place un numéro gratuit pour votre prise de rendez-vous sur la vaccination contre la COVID-19

05 00 22
DU LUNDI AU VENDREDI
8H00 - 17H00



PROVINCE NORD
UNION DE LA NOUVELLE CALÉDONIE

*Se faire vacciner, c'est se protéger soi-même, mais aussi protéger les autres.
Tous ensemble PROTEGEONS NOTRE SANTE !*



« Glencore a remis les moyens humains et financiers pour 2021. On poursuit la montée en puissance » souligne Karl Therby, directeur général de la SMSP. (© KNS)

Soucieux de l'impact négatif de ces critiques sur les salariés du groupe, Karl Therby les remercie et rappelle que la SMSP continuera à travailler, comme elle le fait depuis trente ans, au service du développement de la Nouvelle-Calédonie et de la province Nord, qu'elle continuera à préserver les 2 600 emplois directs et indirects qu'elle représente. Qu'elle continuera à générer des retombées économiques directes (déjà près de 700 milliards pour NMC et KNS) et à collecter les dividendes de sa filiale SNNC en Corée (10 milliards depuis 2009).

A propos de la dette, Karl Therby explique dans les colonnes du quotidien : « Les comptes consolidés de la Sofinor, la société mère, reprennent les quotes-parts selon les taux de participation et nous sommes à un peu plus de 600 milliards, pas à 1200 milliards. En outre, cet endettement, à 95%, concerne KNS. Et la dette KNS est auprès de Glencore. (...) Les deux actionnaires de KNS sont confiants.

Glencore a remis les moyens humains et financiers pour l'année 2021. On poursuit la montée en puissance. Nous allons petit à petit rembourser la dette. Le massif peut faire vivre l'usine pendant encore cinquante ans. C'est sur ce temps-là qu'il faut voir la rentabilité.

Dans le projet KNS, il y a aussi une notion importante, celle du rééquilibrage. C'est l'histoire de cette usine. Si on regarde deux photos de la zone VKP, une prise en 2000 une autre en 2020, c'est cela le groupe SMSP, c'est cette réussite. » ■

« La SMSP continuera à préserver les 2 600 emplois directs et indirects qu'elle représente, à générer des retombées économiques et à collecter les dividendes (10 milliards de son usine de Corée depuis 2009). »

Une stratégie industrielle basée sur la « doctrine nickel »

Le rapport de la Chambre territoriale des comptes rappelle que la Sofinor s'est recentrée depuis 2014 sur son activité minière et métallurgique, il s'agit d'une société d'économie mixte créée par la province Nord qui se présente sous la forme d'un groupe. « La société revendique l'ancrage de sa stratégie industrielle dans le cadre de la doctrine nickel portée par la province Nord, doctrine adoptée par le FLNKS en jan-

vier 2015 et qui repose sur trois axes principaux : la maîtrise de la ressource, l'arrêt des exportations de minerai brut (sauf à destination des entreprises calédoniennes offshore) et la volonté que la STCPI devienne majoritaire à 51% dans la SLN.

La Sofinor fait reposer sa stratégie industrielle sur la complémentarité des filières » poursuit le rapport, évoquant le minerai à haute teneur (2,30 %) traité par l'usine Koniambo, dont

Sofinor attend un retour financier sous la forme de distribution de dividendes, d'emplois locaux et d'impacts économiques sur les entreprises par le recours à la sous-traitance. « Pour les teneurs plus faibles non exploitables localement (1,95%), la Sofinor a bâti un partenariat avec le Coréen Posco. La Sofinor cherche à valoriser les teneurs moyennes de 1,65% dans le cadre de la stratégie offshore qu'elle développe en Chine avec la société Yichuan. »

Zéro Covid

Après un mois de confinement, la Nouvelle-Calédonie a retrouvé son statut « zéro Covid » avec la levée de toutes les restrictions.

La Nouvelle-Calédonie fait partie des rares pays au monde où la population a la chance de pouvoir vivre presque normalement. Sans masque mais au prix d'une suspension des liaisons aériennes et d'une quatorzaine imposée à toutes les personnes qui arrivent dans le pays.

Pour anticiper une possible introduction du virus, la campagne de vaccination suit son cours. Les volontaires pour la vaccination sont cependant moins nombreux depuis le retour du pays au statut « zéro Covid ». La province Nord poursuit sa campagne et communique auprès de toutes les personnes les plus vulnérables.

Quelle stratégie face à la pandémie ?

Une mission d'information sur la gestion et les conséquences de l'épidémie de Covid-19, créée en 2020, a été réactivée au sein du Congrès. Le 22 avril, la mission a reçu le docteur Saïdi, médecin gestionnaire du risque, spécialiste des épidémies. Dans une interview au quotidien local, celui-ci évoquait la gestion de la crise sanitaire en Nouvelle-Calédonie. « La Calédonie a fait le bon choix en essayant de rester Covid-free. Tout simplement parce que premièrement, la Calédonie est isolée, ce qui peut créer des problèmes d'approvisionnement. Deuxièmement, nous avons une population fragile, à savoir que 20% des Calédoniens sont en longue maladie, donc susceptibles de faire des formes graves de la Covid. » Il abordait la question de la vaccination, soulignant le fait qu'à son sens, l'obligation vaccinale n'avait pas lieu d'être. « Il faut



en réalité offrir des perspectives aux gens. (...) On doit, je pense, réfléchir à une ouverture des frontières et éviter la quatorzaine, au moins à ceux qui sont vaccinés. (...) Il existe des pass sanitaires, sous forme d'application avec QR codes, qui permettent de contrôler les voyageurs. L'idéal serait de faire une étude pilote en utilisant cette technologie sur le tronçon Paris-Nouméa, pour que les vaccinés puissent éviter la quatorzaine, sans pour autant être lâchés dans la nature. Ils devraient, pendant un mois, respecter une charte qui inclurait la distanciation et les gestes barrière, puis un protocole avec un test PCR une semaine ou dix jours après leur arrivée. C'est une expérience qui pourrait servir à tous les États du monde. » Le spécialiste des épidémies recommande également de préparer la population calédonienne à l'arrivée d'une pandémie. « J'avais proposé un dispositif d'alerte qui se baserait sur ce que l'on connaît avec les cyclones. »

Le 14 avril, un Calédonien vacciné, de retour d'un déplacement professionnel en métropole, a contesté sa mise en quatorzaine devant le tribunal. ■

**Cliquez,
Photographiez,
Reconnaissez !**

**AVEC L'APPLI PL@NTNET,
LA FLORE DE NOUVELLE-CALÉDONIE EST À PORTÉE DE CLIC !**

**Pl@ntNet
Endemia.nc**

Available on the App Store, Google Play, and Microsoft Store.

5000 plants de forêt sèche

Une clôture de 5 km pour protéger 200 hectares de l'intrusion des espèces animales envahissantes, des replantations pour favoriser la régénération : depuis 2006, la forêt sèche fait l'objet de toutes les attentions des pouvoirs publics, avec un site prioritaire dans le Nord, Pindaï, entre Pouembout et Poya.

Avec ses 268 hectares, la presqu'île de Pindaï est le deuxième plus grand site de forêt sèche sur foncier public de Nouvelle-Calédonie. Elle abrite plus de cent espèces végétales spécifiques à cet écosystème menacé, des espèces telles que le *Phyllanthus pindaïensis* ou le *Cyclophyllum pindaïense*. Le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) accompagne la province Nord depuis 2015 dans la gestion de ce site prioritaire, notamment à travers le projet européen Best 2.0 qui a permis la replantation de parcelles, l'organisation de sorties découverte et l'édition de supports d'information.

5000 plants, 20 espèces

Sur ce site prioritaire qu'est Pindaï, entre Pouembout et Poya, une clôture de 5 km de long a été mise en place l'an dernier pour protéger 200 hectares de l'intrusion des espèces envahissantes. Plus récemment, sur ce site, cinq hectares ont été reboisés avec quelque 5000 plants de 20 espèces différentes. Il s'agissait de diversifier et d'enrichir le sous-bois

avec des espèces typiques du lieu, dont certaines endémiques et parfois rares et menacées. L'association Pi Wian Maa Paari qui gère le centre d'accueil des classes découverte à la tribu de Ouaté à Pouembout, a participé à ce chantier de reboisement avec une équipe de sept jeunes et de huit mamans, pendant huit semaines. D'autres chantiers de plantation sont programmés sur une zone d'environ 100 hectares. ■



La plantation sous les gaïacs a pour objectif de densifier et diversifier le sous-bois. (©CEN)



Parmi les espèces endémiques replantées, le Gardenia avec ses belles fleurs. (© J. Barrault)



Le *Cerbera manghas* appelé aussi faux-manguier. (©CEN)



Fleur de *Cerbera manghas*. (© CEN)



Sur la presqu'île de Pindaï survivent des morceaux de forêt sèche, écosystème très menacé en Nouvelle-Calédonie. Pour aider la forêt à se régénérer, un chantier de plantation a été organisé par le Conservatoire d'espaces naturels, avec l'association Pi Wian Maa Paari de Ouaté. (©centre d'accueil de Ouaté)



En huit semaines, 5000 plants de 20 espèces différentes ont été mis en terre par une équipe de sept jeunes et de huit femmes. (©centre d'accueil de Ouaté)



Organisée pendant le confinement, l'audience à juge unique présidée par le juge Bruno Fisselier le 24 mars s'est tenue avec masques et distanciation. Une partie des échanges se sont fait par écran interposé avec des prévenus déjà détenus au Camp-Est et des avocats à Nouméa.

Une audience masquée

En dépit du confinement, une audience correctionnelle du tribunal de Koohné s'est tenue le 24 mars, avec masque et distanciation physique. Une audience au cours de laquelle les différentes affaires jugées ont fait écho avec des problèmes de société, notamment les violences intrafamiliales.

Mercredi 24 mars : le masque est de rigueur et la distanciation physique recommandée pour cette audience du tribunal de Koohné qui se tient en période de confinement. Bruno Fisselier préside aujourd'hui une audience « à juge unique ».

Servir loyalement

Il invite tout d'abord un jeune gendarme à prêter serment. Dans la salle, le public, s'est levé lorsque le président de la séance, le vice-procureur Dominique Luiggi et la greffière sont entrés. L'assistance reste debout pendant la prestation de serment. Le juge lit le texte : « *Je jure de bien et loyalement remplir mes fonctions, d'observer les devoirs et la réserve qu'elles imposent. (...) Je promets de faire preuve de dévouement au bien public, de droiture, de dignité, de prudence et d'impartialité...* » « *Loyauté, réserve et surtout humanité, ce sont les valeurs très importantes dans la fonction de gendarme* » souligne le juge Fisselier.

Retour à l'audience et au rôle, c'est-à-dire la liste des dossiers à l'ordre du jour.

Les premières affaires impliquent des prévenus déjà détenus au Camp Est. Des détenus avec lesquels la communication se fait par visioconférence, à travers un écran qui est tourné vers les magistrats.

Repéré grâce aux réseaux sociaux

« *Quand est-ce que cela va s'arrêter ?* » interroge le juge Fisselier en évoquant le casier judiciaire du premier prévenu, mis en cause pour le vol d'une arme. Celui-ci évoque des conflits avec le propriétaire de l'arme. « *Le tribunal est là justement pour que chacun évite de se faire justice soi-même* » rappelle le juge. Le vice-procureur Luiggi souligne le fait qu'aujourd'hui, en passant des annonces sur les réseaux sociaux pour vendre des objets volés, les auteurs sont rapidement repérés par les gendarmes... Verdict : le prévenu restera trois mois de plus au Camp est.

Détenu également, l'auteur d'un vol de voiture se présente à son tour par visioconférence à la barre. Comme à chaque fois, le juge Fisse-

lier précise au « *mis en cause* » qu'il peut répondre aux questions mais qu'il peut aussi se taire ou faire une simple déclaration... Dans cette affaire de vol de voitures, la vidéo-surveillance dans une station-service a permis d'identifier les auteurs du vol, la plupart mineurs. « *Votre casier judiciaire porte la mention de sept condamnations, la plupart par le tribunal des enfants* » regrette le magistrat en s'adressant au prévenu âgé de 21 ans. « *J'avais fumé du cannabis* » avance le jeune détenu à travers l'écran. Le vice-procureur Luiggi requiert trois mois de prison. Le juge Fisselier ajuste un élastique sur l'épais dossier papier du jeune prévenu. « *Vous êtes reconnu coupable. En répression je vous condamne à une peine de trois mois à la fin de votre parcours pénitentiaire* » conclut-il, tout en ajoutant que le cannabis n'a jamais été un argument de défense.

En visio conférence

Dans le dossier suivant, l'avocat de la victime, qui est absente à l'audience, défend sa cliente à distance, en visioconférence depuis Nouméa. Le juge rappelle les faits en



En sa qualité de vice-procureur, Dominique Luiggi représente la société. Il requiert c'est-à-dire qu'il réclame au nom de la loi une peine, dans l'intérêt de la société.

s'appuyant sur les auditions menées par les gendarmes, des menaces proférées par un homme sur sa concubine. Celui-ci a pointé à plusieurs reprises son arme sur elle. L'homme se présente, lui, à la barre, assurant qu'il n'a jamais frappé sa compagne. « Pointer son arme sur quelqu'un, c'est une violence grave » souligne le juge, invitant le prévenu « à se mettre exceptionnellement à la place de sa victime. » L'avocate de la victime parle « d'emprise » de l'auteur des faits sur sa victime, évoquant notamment des vidéos intimes que le prévenu a fait circuler. Des faits pour lequel il n'est pas poursuivi ce jour.

Des armes saisies

L'arme a été saisie et détruite comme le permet désormais la loi. « Dans le cas de violences entre conjoints, les armes peuvent être saisies même si elles n'ont pas servi à commettre des violences » précise le vice-procureur à l'attention du public, tout en requérant 8 mois de prison avec sursis. Le juge suit l'avis du parquet tout en assortissant la peine d'une obligation de soins et de l'interdiction d'entrer en contact avec son ancienne concubine. Il devra lui verser 200 000 XPF de dommages et intérêts en compensation du climat de terreur dans lequel il l'a maintenue.



En début de séance, un jeune gendarme a prêté serment. Le juge lui a rappelé son devoir de réserve, mais aussi d'humanité et de loyauté.

Fin de la séquence par visio-conférence.

C'est maintenant un jeune prévenu qui est appelé à la barre. Un homme interpellé alors qu'il conduisait sans permis un véhicule qu'il venait d'acheter à très bas prix, un véhicule volé. Alors que le véhicule avait été repéré par la gendarmerie, il a fini sa course dans un fossé. « J'avais consommé pas mal d'alcool » tente le jeune homme au casier judiciaire vierge. « Il va en rester une trace sur votre casier judiciaire » souligne le vice-procureur tout en requérant une peine de deux mois de prison avec sursis, peine prononcée par le juge. « D'autres personnes sont montées dans le véhicule et n'ont eu qu'un rappel à la loi » avait soutenu juste avant l'avocat commis d'office du prévenu. L'avocat commis d'office est désigné par le président de la juridiction pour assister un justiciable. L'affaire est renvoyée « sur intérêts civils » à une prochaine audience à Nouméa. Il s'agira alors de déterminer le montant des dommages et intérêts à verser au propriétaire du véhicule. A savoir que la personne qui achète ou conduit un véhicule qu'elle sait volé, encourt la même peine que le voleur.

« Des violences inacceptables »

L'affaire suivante implique trois personnes dont un couple, avec des faits de violences sur fond d'alcool-

sation massive. Le couple assis côte à côte dans la salle d'audience se présente à la barre. Ils vivent toujours ensemble malgré les coups portés ce jour-là par son concubin sur sa compagne. Celle-ci a retiré sa plainte. « Ce qui n'empêche pas le représentant de la société que je suis, de maintenir la plainte et de poursuivre » précise le vice-procureur Luiggi. Le juge Fisselier qualifie les faits « d'inacceptables », il rappelle qu'une simple claque peut avoir des répercussions dramatiques, faisant allusion au décès de l'actrice Marie Trintignant. « Vous n'avez aucune excuse, rien ne justifie qu'on frappe... » poursuit le juge alors que le prévenu, grand et costaud, baisse la tête. Il écope finalement « d'une peine d'avertissement », soit dix mois de prison avec sursis. Les armes saisies ont été détruites, apprend-il alors qu'il vient de poser la question. Comme lors de chaque affaire, le prévenu a toujours la parole en dernier.

Demande d'expertise

Autre affaire de violences ensuite, cette fois-ci entre un frère et une sœur. Suite à un différend au sujet de soins à apporter à son bébé, la jeune femme avait insulté son père. Son frère l'avait alors frappée jusqu'à lui fracturer le bras. « Une coutume de pardon a été faite. Il ne s'agit pas de mettre de l'huile sur le feu. Nous demandons une expertise pour le bras de la victime » plaide l'avocat. Le

juge ordonne une expertise médicale et condamne l'agresseur à trois mois de prison avec sursis. L'expertise permettra d'évaluer le montant des dommages et intérêts auxquels la jeune femme peut prétendre.

Des dommages et intérêts en réparation

De dommages et intérêts, il est également question dans une affaire de morsure occasionnée par un chien pitbull. Le juge explique que la victime a été attaquée dans son quartier par le chien d'une voisine qui s'était échappé du domicile par un trou dans le grillage... La blessure lui a valu neuf jours d'interruption de travail et sept jours supplémentaire en raison d'une infection de la morsure, avec la prise d'un traitement antibiotique.

La prévenue possède deux chiens, qui sont souvent dehors en liberté, rapporte le juge, citant des propos des garde-champêtres. « Depuis, le pitbull est toujours attaché » souligne la propriétaire, qui s'étonne du fait

que la victime ait pu prendre des photos de son domicile depuis la rue et des clichés d'autres chiens dangereux du quartier, estimant qu'il y a eu « violation de domicile ». Une allégation rejetée par le juge et le procureur. Celui-ci rappelle qu'un chien qui se promène seul à dix mètres de son domicile peut être considéré comme « en divagation ». Le procureur requiert une peine de 50 000 francs. La prévenue, qui semble toujours persuadée de son bon droit et de sa position de victime, se voit finalement condamnée par le juge à une amende de 100 000 XPF.

Préjudice professionnel et personnel

La victime a également préparé une demande de dommages et intérêts qui s'élève à 900 000 XPF, justifiant le montant par un préjudice professionnel et personnel. Mais la plaignante n'a en sa possession aucun document pour soutenir sa demande. Le juge conseille de renvoyer la demande de réparation

du préjudice à une autre audience consacrée aux seuls intérêts civils, dans une démarche contradictoire.

Des jours-amende

Les victimes suivantes ne demandent pas de dommages-intérêts. Elles souhaitent juste, au moment où elles ont déposé leur plainte, pouvoir vivre et dormir tranquillement à leur domicile, sans subir d'agressions sonores. Au bout de onze interventions des gendarmes, le prévenu a compris et a désormais baissé le volume... Suivant les réquisitions du procureur, le juge le condamne à 60 jours-amende à mille francs ou soixante jours de prison, au choix. Une nouvelle fois, le juge précise que si l'amende est payée dans le mois qui suit, le prévenu peut bénéficier d'un abattement de 20%.

Les audiences au tribunal de Kooehnê se tiennent chaque mercredi, deux fois « à juge unique » comme ce jour, une fois pour le tribunal pour enfants et une fois « en collégiale » avec les trois juges. ■

L'activité de la section détachée en 2020

Tribunal civil

- 592 affaires nouvelles en 2020 (652 en 2019, 498 en 2018)

Affaires coutumières

- 56 affaires nouvelles en 2020 (105 en 2019, 84 en 2018)

Affaires familiales de droit commun

- 77 affaires nouvelles en 2020 (99 en 2019, 96 en 2018)

Affaires civiles d'instance

Injonction de payer :

- 135 en 2020 (149 en 2019, 159 en 2018)

Dossiers tutelles majeurs en cours :

- 297 en 2020 (285 en 2019, 228 en 2018)

Décisions de tutelles pour des majeurs :

- 248 en 2020 (152 en 2019, 173 en 2018)

Recours électoraux :

- 3 en 2020 (8 en 2019, 15 en 2018)

Tribunal correctionnel et police

- 815 affaires nouvelles en 2020 (970 en 2019, 826 en 2018)
- 555 affaires terminées (934 en 2019, 807 en 2018)
- 564 ordonnances pénales rendues (340 en 2019, 471 en 2018)

Applications des peines

- 391 personnes suivies (403 en 2019, 382 en 2018)

Tribunal pour enfants

- 62 mesures nouvelles d'assistance éducative (171 en 2019, 202 en 2018)
- 44 mesures d'assistance éducatives renouvelées (166 en 2019, 148 en 2018)
- 123 jugements du tribunal pour enfants en pénal (72 en 2019, 91 en 2018).

Yves Ravallec, vice-président en charge de la section de Koohnê

« L'activité judiciaire suit le développement exceptionnel de la zone »

L'audience solennelle de rentrée prévue le 9 mars ayant été annulée en raison du confinement, le juge Yves Ravallec, président de la section détachée du tribunal de Koohnê, revient sur la situation de la juridiction, les chiffres 2020 de l'activité judiciaire dans le Nord ainsi que les progrès marquants de l'année écoulée...

Le Pays : *Vous aviez préparé une allocution pour cette audience de rentrée, quelles en étaient les grandes lignes ?*

Yves Ravallec : Il y a peu, je me suis rendu à la Maison de l'enfance à Koné, la Meco, structure qui accueille les enfants placés. Lorsqu'ils m'ont présenté le film qui retrace l'inauguration de la Maison, j'ai réalisé qu'il y a quelques années seulement, le pôle sanitaire du Nord n'existait pas, le collège de Païamboué et la Maison de la femme non plus. La zone connaît un développement exceptionnel depuis quelques années ! Et le chantier du centre de détention progresse rapidement. L'activité judiciaire suit ce développement. J'avais prévu de commencer mon allocution sur cette note d'optimisme. On voit qu'ici, les choses bougent très rapidement, il n'y a pas beaucoup d'endroits au monde où on enregistre de tels changements en si peu de temps.

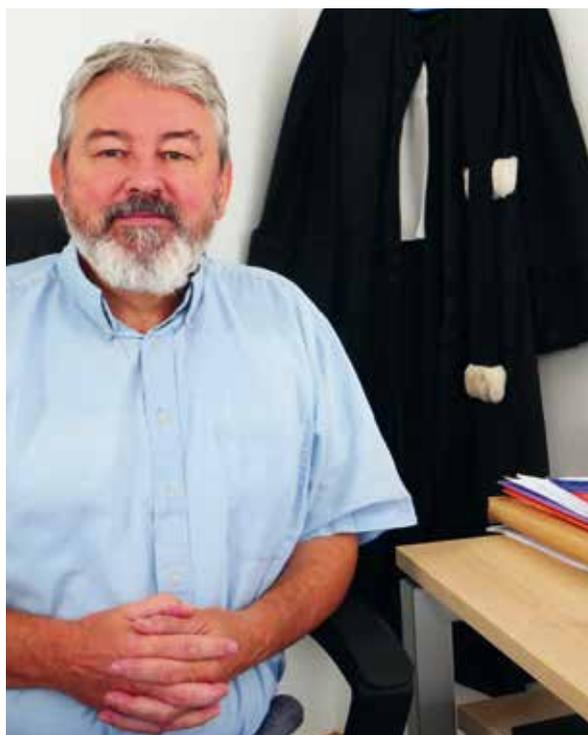
Le Pays : *les bâtiments du tribunal ont également fait l'objet de travaux ?*

YR : Nos locaux ont été rénovés avec la construction de nouveaux bureaux. Nous avons créé un bureau d'aide aux victimes qui est ouvert lors des audiences. Nous prévoyons également d'installer un bureau de l'exécution des peines. A l'audience, nous n'avons pas le temps d'expliquer dans le détail au prévenu en quoi consiste sa peine. Nous avons reçu par ailleurs un nouvel équipement de visioconférence et un nouveau véhicule de service.

Le Pays : *Quel est votre bilan concernant l'activité de votre juridiction ?*

YR : Depuis l'arrivée de Bénédicte Laude, le tribunal fonctionne avec trois magistrats. Notre nouvelle collègue est juge d'application des peines, une fonction qui l'occupera à plein temps dès l'ouverture du centre de détention de Koné.

Le nombre de greffiers est également en augmentation, même si nous sommes encore un peu en sous-effectif. La nouveauté est que notre équipe compte aujourd'hui deux agents contractuels de catégorie B, une jeune fille de la tribu de Baco et une autre de Maré. Nous avons pu bénéficier d'une réforme de l'institution pour plus de proximité dans la justice. Ces deux jeunes filles ont fait des études de droit et sont embauchées pour trois ans. L'une



L'audience solennelle de rentrée permet chaque année, début mars, de dresser le bilan de l'activité judiciaire. L'audience ayant été annulée en raison du confinement, le Vice-président de la section détachée du tribunal de Koné, le juge Ravallec, fait le point.

s'occupe plus particulièrement des affaires pénales, l'autre du civil.

En 2020, nous avons traité 815 affaires nouvelles. En ce qui concerne les affaires civiles, on note une petite baisse. Il y a là peut-être un effet du mois de confinement de 2020. Nous avons maintenu nos audiences foraines au même rythme, à Poindimié, Koumac et Canala une fois par mois.

Plusieurs campagnes contre les violences intrafamiliales ont été menées. Nous constatons dans notre juridiction une augmentation des dossiers sur ce sujet. C'est une conséquence positive. Nous privilégions ce genre de dossiers pour les juger rapidement. Globalement dans le Nord, les affaires sont jugées dans des délais assez courts, dans l'année.

Nous sommes limités par le manque d'avocats installés en province Nord. Il n'y en a qu'un seul, il ne peut pas tout faire.



Des travaux de rénovation et d'agrandissement ont été menés au tribunal de Koné, qui ont permis notamment la création d'un bureau d'aide aux victimes.



De nouveaux bureaux ont été aménagés pour les juges, désormais au nombre de trois, avec la création d'une cour intérieure.

Le Pays : quelle a été l'activité pour les personnes de statut civil coutumier ?

YR : Nous avons renouvelé récemment une partie de nos assesseurs coutumiers. Nous avons traité un peu moins de dossiers en 2020 que les années précédentes. Les assesseurs coutumiers interviennent beaucoup auprès du juge pour enfants, pour décider des mesures d'assistance éducative notamment. On voit que la coutume est vivante, qu'elle s'adapte, qu'elle évolue avec la jurisprudence.

Le Pays : Le procureur M. Luiggi fait de son côté beaucoup d'ordonnances pénales. De quoi s'agit-il ?

YR : Les ordonnances pénales concernent principalement les délits routiers et quelques petits délits en matière d'environnement, des délits de pêche par exemple. Plutôt que de faire venir les gens au tribunal, le procureur prend une ordonnance qui est notifiée au contrevenant par le délégué du procureur. Deux délégués du procureur exercent actuellement en province Nord, Didier Fontes et Valérie Boyer, ils tiennent des permanences dans différentes communes, à Koumac, Houailou, Poindimié et Koné.

Le Pays : Vous attendez une réforme des mesures pénales pour les jeunes mineurs, en quoi consiste cette réforme ?

YR : Avec cette réforme, la procédure va changer. Il y aura une première audience devant le tribunal pour enfants qui décidera de la culpabilité. Le tribunal renverra ensuite à une autre audience pour prononcer la peine. Entre les deux, des mesures éducatives seront mises en place ainsi

que des mesures de réparation, y compris en tribu. Nous entendons mettre dans la boucle le monde coutumier, notamment à travers des conventions avec les aires coutumières. J'ai déjà participé à une réunion à Voh avec l'aire Hoot Ma Whaap, qui s'est montrée très impliquée. Pour tous les TIG, les travaux d'intérêt général, nous avons actuellement de la peine à trouver des lieux de stage. Une personne au sein de l'institution est en charge du suivi des TIG à l'échelle du pays. Nous menons actuellement un travail de remotivation !

Nous attendons beaucoup de cette réforme des mesures pénales pour les mineurs car il y a toute une classe d'âge, les 16-20 ans, qui semble à la dérive. La réforme devait être mise en application au mois de mars et a été retardée de six mois. Nous espérons que cette réforme va donner des résultats positifs.

Le Pays : Vous croyez, dites-vous, « à la vertu pédagogique de l'audience » ? Pouvez-vous nous expliquer ce qu'il en est ?

YR : Lorsque les personnes ont un casier judiciaire vierge, nous prononçons souvent des peines avec sursis qui sont en quelque sorte des « peines d'avertissement ». Nous croyons effectivement à la vertu pédagogique de l'audience.

Par ailleurs, nous avons régulièrement des classes de collège qui viennent assister aux audiences. Cette année, pour répondre à la demande de deux enseignants, l'un du lycée Antoine Kela de Poindimié, l'autre du lycée Michel Rocard de Pouembout, nous avons prévu de travailler à la reconstitution d'un procès. C'est une façon aussi de faire connaître notre travail. On peut dire qu'ici, la juridiction fonctionne, en s'adaptant au contexte local. ■

Pour une justice de proximité

Depuis le mois de décembre 2020, grâce à une directive du ministère de la justice visant à plus de proximité dans l'institution judiciaire, la section détachée du tribunal de Koohnê compte deux nouveaux agents contractuels, deux jeunes filles formées au droit, l'une originaire de Koohnê, l'autre de Maré. Rencontre.

Originaire de la tribu de Bako à Koohnê, Boahougan Foloka, 25 ans, comptait bien revenir travailler en Nouvelle-Calédonie après sa licence en droit à l'université de Nouvelle-Calédonie et sa première année de master à Bordeaux. Mais elle n'espérait pas trouver un emploi chez elle, dans sa commune. Au sein de la section détachée du tribunal de Koné depuis le mois de décembre, elle est en charge plus particulièrement des affaires pénales, un domaine du droit qu'elle affectionne particulièrement. « *La structure est petite, alors on est très polyvalent* » observe-t-elle. La jeune femme suit notamment toutes les ordonnances pénales qui sont prononcées par le vice-procureur Dominique Luiggi. « *Je fais le lien avec la gendarmerie ou la DITTT pour les suspensions de permis ou encore le trésor public pour le paiement des amendes.* »

Lorsque, par exemple, une personne est arrêtée au volant en état d'ivresse, la gendarmerie contacte le procureur de la République de garde qui fixe la suite à donner. Le chauffeur est soumis à un éthylotest ou une prise de sang pour mesurer son taux d'alcoolémie. Les gendarmes font ensuite leur enquête en convoquant le chauffeur et en l'auditionnant. Le procès-verbal d'audition est transmis au tribunal de Koné. « *Je vérifie alors que le dossier est complet et je l'enregistre. Je le transfère au vice-procureur qui fait ses réquisitions par écrit. Je transmets ensuite le dossier au président de la section détachée, le juge Ravallec, qui valide ou non les réquisitions. Je prépare ensuite l'ordonnance pénale avec le relevé de condamnation pénale qui est destiné au Trésor public pour le paiement de l'amende. Le document détaille aussi pour le justiciable le délai pour faire*

appel, les conditions de paiement etc. » Boahougan Foloka collabore également avec la juge d'application des peines.

Tenues au secret professionnel

Dans tous les cas, elle sait qu'elle peut compter sur ses collègues pour la conseiller et notamment sur Sylvana Videault, greffière qui est en poste depuis la création de la section



Boahougan Foloka, originaire de la tribu de Bako à Koohnê met à profit sa formation juridique dans son nouvel emploi de contractuel à la section détachée du tribunal de Koné.

détachée. « *C'est l'âme du tribunal, sa mémoire. Elle a accompagné l'évolution de la section détachée, vécu les hauts et les bas... Toutes les situations, elle les a vécues.* » La jeune femme connaît bien le devoir de discrétion qui est le sien. Elle est tenue au secret professionnel. « *Je tombe forcément sur des dossiers de gens que je connais. Mais pour moi, ils restent des personnes lambda qui ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres et je les traite ainsi.* » En contrat pour une durée de trois ans, renouvelable, elle ne s'enlève pas la possibilité d'évoluer, de postuler à des formations...

Se former, passer des concours, c'est aussi une perspective qu'envisage volontiers Lyvannick Hnassil, 22 ans, qui se plaît beaucoup dans ce premier emploi. Avec son BTS assistant manager en poche, elle cherchait depuis une année un emploi à Koohnê où elle vit avec son compagnon. Au sein de la section détachée, elle est plus particulièrement en charge des affaires civiles. « *Je travaille beaucoup avec Patricia Creantor, la greffière qui s'occupe des mesures d'assistance éducative. Elle me délègue les convocations lorsqu'il y a une audition. Lorsqu'il y a notification du jugement, j'envoie une copie au justi-*



C'est son premier emploi : Lyvannick Hnassil en poste depuis fin décembre au tribunal de Koné a vite pris ses marques. Elle est en charge des affaires civiles.

ciable. Je m'occupe aussi des expertises. Lorsque le juge demande une expertise, je saisis l'expert et je suis l'affaire jusqu'au rapport définitif. Je suis également les injonctions de payer. » La jeune femme apprécie son cadre de travail. « *Tout le monde est bienveillant. Je n'hésite pas à poser des questions. Cela m'a paru un peu difficile les premières semaines, mais maintenant, j'ai pris mes marques.* » A la section détachée du tribunal de Koohnê, deux jeunes femmes contribuent à rendre la justice plus proche des justiciables. ■

L'avocat et les autres métiers du droit

L'avocat a un rôle de conseil et d'assistance de son client. Le conseil porte sur les questions juridiques ou celles qui y sont liées. L'assistance ou la représentation en justice consiste à défendre les intérêts de son client par plaidoirie ou par écrit devant les juridictions compétentes saisies.

Dans le cadre de son activité, l'avocat rencontre de nombreux professionnels du droit.

Rappel sur leur rôle et la relation qu'ils entretiennent avec l'avocat.

L'avocat et le juge

L'avocat est un auxiliaire de justice. Il est celui qui défend son client devant le tribunal compétent. Il peut le représenter ou l'assister. Si les procédures tendent à être de plus en plus écrites, l'une des fonctions de représentation implique de plaider pour son client, c'est-à-dire de prendre la parole pour exposer et défendre la position de ce dernier devant le tribunal. C'est une partie importante de son métier. L'avocat a également pour mission de conseiller son client.

Il doit donc transmettre aux tribunaux, par écrit ou à l'oral, tous les éléments qu'il estime opportuns afin de défendre au mieux les intérêts de son client.

La profession d'avocat est réglementée, soumise à des règles professionnelles et déontologiques, notamment le principe de loyauté, de confidentialité et de respect du secret professionnel.

Le juge est celui qui rend la décision, seul ou en formation collégiale selon le litige et la procédure, civile, pénale ou administrative.

En matière pénale, le mis en cause peut être poursuivi devant le tribunal simple de police, le tribunal correctionnel ou la Cour d'Assises selon la gravité de l'infraction.

Le parquet ou ministère public, en la personne du procureur, représente la société. Il requiert les peines, dans l'intérêt de la société. Les magistrats du siège (juges) peuvent suivre la réquisition du procureur, aller au-delà ou en deçà, ce sont eux qui jugent et prononcent la peine.

Le juge assisté du greffier

Les juges sont assistés d'un ou plusieurs greffiers. Ceux-ci prennent des

notes pendant l'audience, rédigent ou aident le juge à rédiger la décision de justice. Avant l'audience, ils convoquent les parties, s'assurent que les dossiers sont complets.

Le personnel de greffe est indispensable au bon fonctionnement du Tribunal.

Le greffier informe l'avocat du jour de l'audience, de la constitution ou non d'un avocat par la partie adverse. L'avocat a régulièrement des contacts avec le greffe, notamment avant les audiences, pour que les dossiers puissent être en état le jour j.

L'huissier de justice

Les huissiers de justice sont des officiers publics ministériels. Ils ont plusieurs missions principales :

- Délivrer des actes authentiques : avec ou sans l'accord d'un juge, ils peuvent établir des procès-verbaux
- Dans le cadre d'une procédure judiciaire, ils remettent les assignations (convocations au tribunal) et procèdent aux significations (requête, citation, décision)
- Ils garantissent l'exécution des décisions de justice.

C'est soit le juge, soit le greffier qui demandera à l'huissier de signifier telle requête ou de faire citer une partie à comparaître à telle audience.

En dehors du grand Nouméa et de la zone VKP, les huissiers travaillent avec le concours des gendarmes qui font office d'auxiliaires huissiers.

Le notaire

Également officier public ministériel, le notaire a beaucoup de « *casquettes* » : il assure la gestion des successions, les ventes immobilières, la rédaction d'actes pour les personnes physiques



(contrat de mariage, donation-partage, adoption, testament...) de personnes morales (création de sociétés, transmission d'entreprises, baux...).

L'avocat travaille avec le notaire lorsque sa compétence est exclusive comme en matière de succession, de propriété, de contrat de mariage, ou de consentement à l'adoption.

La compétence du notaire en matière patrimoniale est importante, et l'avocat pourra s'appuyer sur lui et travailler en bonne intelligence pour faire avancer les dossiers (liquidation de la communauté avant un divorce par consentement mutuel, recueil du consentement à l'adoption avant de passer devant le juge...).

Le juriste

A la différence de l'avocat qui a passé un concours et a suivi une formation validée par le Certificat d'aptitude à la profession d'avocat, le juriste, qui a également une formation juridique, n'a pas passé le concours pour être avocat. Il met ses compétences généralistes ou spécialisées au service d'une entreprise, d'une association, ou de la personne physique qui l'emploie. Il peut procéder à des consultations juridiques, réaliser des actes qui ne sont pas le monopole des officiers publics ministériels (baux, statuts, contrats...), intervenir dans le cadre de procédures à l'amiable, établir des études, gérer des dossiers

de contentieux... En revanche, il ne peut pas plaider devant une juridiction. Il se tourne vers un avocat pour soutenir les intérêts du client devant un tribunal.

Nombre de juristes travaillent au sein des cabinets d'avocats en qualité de salariés, pour aider au traitement des dossiers.

D'autres professions

Le mandataire judiciaire s'occupe des redressements et des liquidations d'entreprise. Il a la charge d'assurer la continuation des entreprises en difficulté, ou leur liquidation. Le mandataire pourra lui-même faire appel à un avocat pour le représenter dans la procédure.

Le commissaire-priseur a pour rôle d'inventorier les biens qui lui sont soumis, de les évaluer en vue de leur vente. L'avocat est informé de l'évaluation des biens de son client et de leur mise en vente.

Les gendarmes (en brousse) et policiers (Nouméa) font avancer les enquêtes, enquête préliminaire ou enquête de flagrante, sous l'ordre du ministère public. Les avocats peuvent les contacter pour connaître l'état d'avancement de l'enquête.

Les experts judiciaires désignés par la Cour d'appel (médecin, architecte, expert-comptable, ou toute autre profession dont le savoir est nécessaire à une meilleure évaluation du dossier) demandent toutes les pièces utiles à la réalisation de leur mission à l'avocat. Ils lui communiquent la date d'expertise et lui transmettent le pré-rapport puis le rapport d'expertise définitif après avoir recueilli les éventuelles observations de l'avocat. Le « *dire à expert* » joint au rapport d'expertise doit formuler des observations. Il doit être porteur d'une argumentation. ■

**Rubrique proposée
par Maître Samuel Bernard
Avocat à la Cour. 47.30.37. Koné**

A noter

L'avocat est obligatoire dans nombre de domaines comme devant le tribunal pour enfants, la Cour d'Assises, ou encore dans les procédures de divorce. La représentation est en principe également obligatoire devant la Cour d'Appel.

Devant la Cour de Cassation ou le Conseil d'État, seuls les avocats au Conseil peuvent intervenir.



Le GIE tourisme en province Nord contacte les prestataires

A la fin du confinement, Carine Ogui, en charge du suivi des structures touristiques au GIE Tourisme en province Nord a contacté tous les prestataires touristiques pour connaître leur situation, les conditions de leur reprise d'activité. (©. GIE Tourisme en province Nord)



Kiki Poma, sculpteur de la tribu de Tiaoué

Il s'agit bien, sur cette photo, de Kiki Poma, sculpteur de la tribu de Tiaoué à Kohnhè (et non de Kiki Wabéalo comme indiqué par erreur dans notre précédente édition...) (©Marc Le Chelard)

“

- Appel à manifestation d'intérêt -

**Financement de projets
de valorisation
novateurs et durables
des produits marins.**

Déposez votre projet !

Plus d'informations :
technopole.nc

ADECAL
TEC-NOPOLE

Small logos for ADECAL, TEC-NOPOLE, and other partners.

Dispensaires

Dau ar (Bélep)	47 75 80
Canala	47 75 60
Hienghène	47 75 00
Kaala Gomen	47 75 70
Koohnê	47 72 50
Népoui	47 74 40
Ouégoa	47 74 80
Urgences CHN Pwêédi Wiimîa	42 66 66
Pwârâiriwâ (Ponérihouen)	47 75 30
Pweevo (Pouébo)	47 74 90
Pum (Poum)	47 74 70
Poya	47 74 30
Tuo-cêmuhi (Touho)	47 75 10
Vook (Voh)	47 74 60
Urgence CHN Koumac	42 65 15
Waa-Wi-Luu	47 75 40

Sages-Femmes libérales

Koohnê - Logie Karine	42 39 47
Koohnê - Frédérique Klein	52 75 16
Koumac - Raymond Sylvaine	47 53 08
Poindimié - Élodie Marnas	71 49 80

Médecins libéraux

Koohnê - Dr Schlumberger	42 33 88
Koohnê - Dr Taleb	47 56 00
Koumac - Dr Forcin	47 58 55
Dr Roth-Heitz / Dr Giraud	47 57 58
Pouembout Centre médical Val Nindiah	
Dr Castel-Bawa	47 13 14
Dr Tarpinian cardiologue	47 33 99
Poya - Dr Baecke	42 53 83
Pwêédi Wiimîa - Dr Genevois	42 36 36
Pwêédi Wiimîa - Dr Kiener	42 72 18
Voh - Dr Plantegenet Patrice	42 34 32
Waa-Wi-Luu - Dr Nonnon	42 36 00

Infirmiers libéraux

Koohnê - JM Carre	47 35 46 / 78 13 14
Koohnê - Laurence Pidoux	91 09 28
Koohnê - Nora Rossetto	99 10 67
Pwêédi Wiimîa	42 33 00 / 42 44 00 / 47 17 97
Waa-Wi-Luu	42 53 02

Dentistes

Cabinet dentaire de Koohnê	47 38 88
Koumac	47 67 40 / 47 62 76
Pwêédi Wiimîa	42 74 14
Pwêebu	47 36 47

Pharmacies

Hienghène	47 30 30
Kaala Gomen	42 32 00
Koohnê	47 21 62
Koumac	47 59 60
Ouégoa	42 78 74
Pouembout (Mutualiste)	47 32 17
Pouembout (Pharmacie de)	41 94 41
Pwêédi Wiimîa	42 72 66
Pwârâiriwâ	42 78 00
Poya	47 10 81
Tuo-cêmuhi	42 80 00
Vook	42 48 01
Waa-Wi-Luu	42 50 50

Kinésithérapeutes

Hienghène	47 14 14
Koohnê	47 31 71
Koumac	47 62 47 / 42 70 70
Pwêédi Wiimîa	42 43 03
Pwârâiriwâ	42 70 15
Poya	42 54 16
Tuo-cêmuhi	47 14 14
Vook	47 27 23
Waa-Wi-Luu	42 48 42

Orthophoniste libérale

Koohnê - Pauline Gautier	87 60 97
Pwêédi Wiimîa - Caroline Hermann	54 31 13
Pwêédi Wiimîa - Marie Haas	91 91 77

Orthoptiste

Koohnê - Catherine Devillers	79 84 23
------------------------------	----------

Ostéopathe DO

Touho/Poindimié - Sylvain Dorien	47 14 14
----------------------------------	----------

Psychologue libérale

Pouembout - Fanny Sigal	77.89.49
-------------------------	----------

Langage de l'enfant : à surveiller dès l'entrée en maternelle

Le développement du langage peut être perturbé par différents facteurs. Repérer les troubles dès l'entrée à la maternelle permet une meilleure prise en charge et favorise le développement de l'enfant.

Quand un enfant tarde à apprendre à parler, a du mal à comprendre, n'écoute pas, on essaye parfois de se rassurer en demandant l'avis des proches. On compare l'enfant à d'autres qui faisaient pareil et qui, finalement, ont bien évolué en grandissant. Certaines personnes vont dire : « *oui il parle mal aujourd'hui, mais il est encore petit, laisse-lui le temps, ça va passer tout seul* ». Cette parole, qui se veut rassurante, n'est pas toujours un bon conseil.

A l'entrée à l'école, vers 3 ans, l'enfant doit être capable de faire des petites phrases correctes (mots dans le bon ordre), comprendre une personne étrangère au cercle familial proche et être compris d'elle (comme la maîtresse par exemple). Il doit comprendre des consignes simples. L'enfant peut mal prononcer certains mots, mais on réussit à le comprendre tout de même.

Le développement du langage peut être perturbé pour différentes raisons :

- **L'enfant entend mal.** Il apprend à parler en imitant ce qu'il entend. S'il entend mal, il ne peut pas parler correctement.
- **L'enfant voit mal.** L'apprentissage du langage nécessite de bien voir pour bien comprendre.
- L'enfant souffre d'une pathologie plus globale
- L'enfant souffre d'un simple retard de langage
- L'enfant souffre d'une pathologie spécifique du langage.

Pourquoi est-il important de s'occuper le plus tôt possible des troubles du langage chez l'enfant ?

- Pour traiter les causes sous-jacentes rapidement et minimiser leur impact



Vers 3 ans, l'enfant doit être capable de faire des petites phrases avec les mots dans le bon ordre.

sur le développement (ex : les problèmes de vue ou d'audition peuvent être réglés par le port de lunettes ou un traitement ORL)

- Pour que les adultes répondent de façon adaptée au problème de l'enfant. Quand un enfant a du mal à se faire comprendre, ou a du mal à comprendre, les parents peuvent parfois proposer une réponse inadaptée dans le but de soulager l'enfant.

Ex : enfant qui n'arrive pas à se faire comprendre : le parent anticipe toutes les demandes. Risque : l'enfant n'a plus de nécessité à s'exprimer puisqu'on anticipe toutes ses demandes. Un blocage est possible dans le développement du langage.

Ex : enfant qui ne comprend pas bien ce qu'on lui dit : le parent lui parle très peu ou ne s'adresse à lui que pour lui dire des choses très simples et toujours les mêmes.

Il y a un risque de sous-stimulation au niveau du langage.

- Quand un trouble du langage s'installe, il peut avoir un impact sur les émotions et le comportement de l'enfant : l'enfant ne cherche plus le contact avec les autres, s'isole, se met facilement en colère parce qu'on ne le comprend pas.
- Le développement du langage est en lien intime avec le développement intellectuel. On peut freiner le développement intellectuel de l'enfant si on prend en charge trop tardivement le trouble du langage. Cela a une conséquence directe sur tous les nouveaux apprentissages dans la vie de l'enfant, comme les apprentissages scolaires.



Plus les problèmes de langage sont traités tôt, plus les solutions proposées sont efficaces pour soulager l'enfant et ses proches.

Dans tous les cas, un ou plusieurs examens médicaux peuvent être nécessaires : ORL, ophtalmologue, pédiatre... Des bilans paramédicaux peuvent être préconisés : orthophonie, psychomotricité... Plus les problèmes sont traités tôt, plus les solutions proposées sont

efficaces pour soulager l'enfant et ses proches. ■

Pour conclure : si vous êtes inquiet pour le langage de votre enfant, n'hésitez pas à demander l'avis d'un professionnel spécialiste du développement de l'enfant : médecin traitant de l'enfant, équipe du Centre Mère-Enfant.

Rubrique proposée
par Lisa Saurei, Orthophoniste
au centre mère-enfant côte Est
Poindimié Tél. : 42.72.33





Roger Loquet, un champion originaire de Voh, lors du tour cycliste de 1970.



En 1984, le titre de meilleur buteur du tournoi de la Coupe de France à Nouméa revient à Jean Boano.



En 1978, l'équipe de football de la tribu d'Oundjo à Voh, les goélands d'Oundjo.



Les championnes de tennis de table en 1982.



André Dang a participé à des rallyes automobiles appelés Safaris. Il était même un sacré pilote selon certains témoignages.



La fameuse équipe de la JS Baco en 1982.

Le sport calédonien à travers l'histoire...

En préparant deux livres sur l'histoire du sport calédonien, l'un sur la boxe, l'autre sur le cyclisme, Gérard Cauville, lui-même ancien boxeur et entraîneur, a compilé de nombreuses photos d'archives. Sur les réseaux sociaux, il invite désormais les Calédoniens à partager leurs souvenirs sportifs en lui envoyant leurs clichés avec, si possible, des dates, des lieux, le nom des sportifs. Morceaux choisis, sans souci de la chronologie...



En 1982, Gérard Cauville, boxeur devenu entraîneur en 1972 en raison d'une blessure à la main, accompagne son équipe dans un déplacement à Tahiti. D'abord dirigeant de l'Indépendant, il fonde ensuite la section boxe de l'AD ORTF (devenu FR2 puis RFO) avec Louis Palmieri et Joseph Caihé. Ils organisent des soirées de boxe avec de grands champions. En 1984, Gérard Cauville devient président du Comité de boxe, il y restera jusqu'en 1990 jusqu'à l'organisation du premier championnat de France avec Charles Baou à Nouméa.

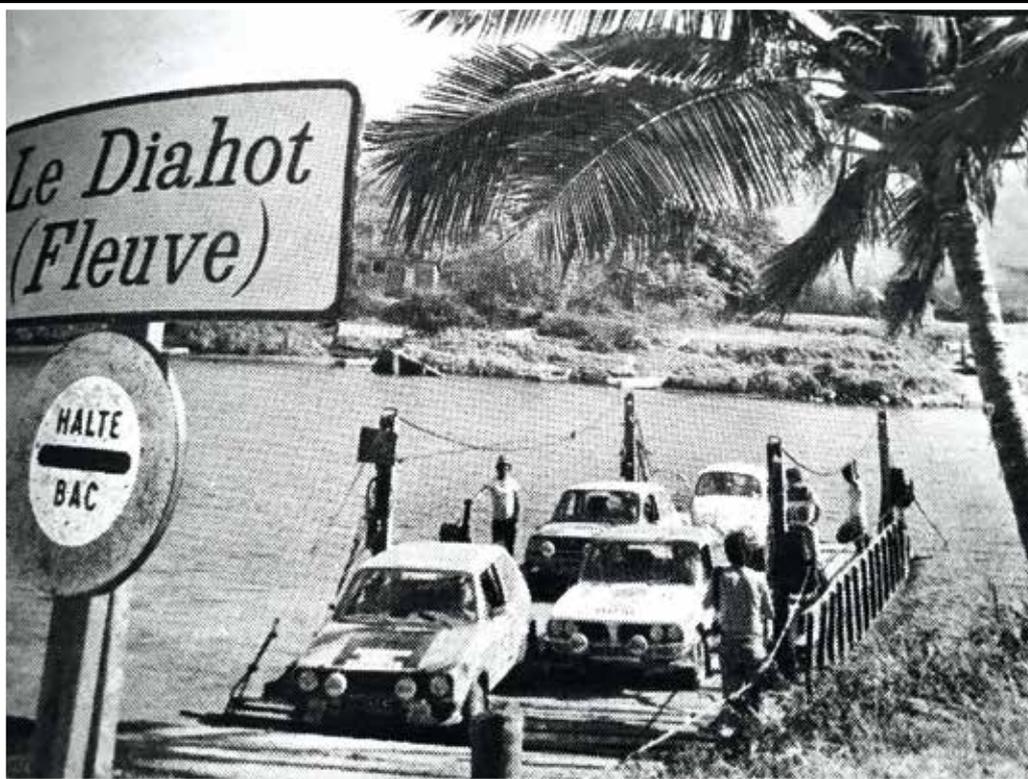
Sa page FB L'histoire du sport calédonien compte désormais quelque 15 000 abonnés. Il reçoit de nouvelles photos chaque jour !



En 1984, Antoine Kombouaré, actuel entraîneur du FC Nantes, en pleine séance de renforcement musculaire.



En 1982, le boxeur Raymond Nebayes victorieux face au métropolitain Dominique Delorme. En 1977, le boxeur de Poindimié était devenu champion de France des poids moyens chez les amateurs.



Traversée du Diahot en bac lors du 12^e safari.



Le cycliste Robert Alizé dans le circuit des mers du Sud en 1976.



En 1983, l'équipe d'athlétisme spécialiste des longues distances (à droite, François Faivre, aujourd'hui directeur de Teasoa).



1976 : l'équipe de l'internat de Poindimié (coll. Angel Rob)



L'équipe des volleyeuses de la tribu de Baco, Koohné, en 1974.



Les volleyeuses de Kouaoua, 1974.



Le 4x100 m du challenge Marcel Carlier, avec notamment l'historien Louis-José Barbançon parmi les jeunes athlètes.



Les footballeurs de l'Espadon de Bélep en 1983.



L'équipe Kehdek de Koumac en 1976.



Le tour cycliste et ses inévitables crevaisons, ici au col de Nassirah près de Boulouparis.



Sur cette photo en action, Arlette Kopoui Fiori (médaillée de bronze en saut de haie aux jeux du Pacifique en 1966 à Nouméa et 4^{ème} en saut en longueur à Port Moresby en 1969. Et ce n'est qu'une partie de son palmarès qui est encore bien plus long...)



L'équipe de Pouébo championne du Nord Est en 1980.



Juin 1982, Patricia Rouby au milieu, à gauche Giovanna Guisgant (coll Sport hebdo Rémy Moyen-Francis Seguin)



L'AS Ouégoa en 1987



Concours de pêche à Touho dans les années 50 avec les trois frères Lévêque, François, Louis et Benoît dit Kiki (coll Guy Esposito)



Rock David Pouya, médaille d'or aux Jeux du Pacifique à Nouméa en 1966, a été le premier boxeur calédonien à être sélectionné dans l'équipe de France, catégorie poids lourd.



Match de foot en 1924 sur le terrain près du quai à Nouméa



Certaines photos sont très anciennes comme celle-ci qui représente une course cycliste réservée aux Kanak en 1907 sur le vélodrome de Nouméa.



En 1908, François Malaval était le premier champion cycliste.



1927, les premières basketteuses.



1929 : c'est la première fois qu'une équipe de Nouvelle-Calédonie porte le maillot bleu-blanc-rouge avec l'emblème du cagou pour une rencontre avec celle d'un bateau britannique de passage. Le match aura lieu sur le terrain de foot du quai. Parmi les footballeurs accroupis, Édouard Pentecost.



A Voh en 1928, une course à vélo. (©Archives de NC, coll Brun-Dequen)



Dans le laboratoire de NC Bioressources, les bananes vertes sont découpées en rondelles avec la peau, séchées en séchoir et broyées pour obtenir de la farine. Une farine qui peut s'utiliser seule ou mélangée avec d'autres. (© NC Bioressources)

De la farine de banane verte pour valoriser les régimes mis à terre par Niran

Pour valoriser des régimes de bananes tombées à terre à cause du cyclone Niran avant leur pleine maturité, une chaîne coordonnée par l'Adecap s'est organisée entre plusieurs agriculteurs, un transformateur, un restaurateur et un distributeur pour mettre sur le marché une farine de banane verte. Un test pour une farine très intéressante d'un point de vue nutritif.

Avec des vents à plus de cent cinquante km/h sur la côte Est, le cyclone Niran a mis à terre plusieurs bananeraies et des régimes entiers de bananes pas encore à maturité. Franck Soury-Lavergne fait partie de ces producteurs qui n'ont pu se résoudre à jeter toute une partie de leur production. « Sur mon hectare et demi de bananiers, j'avais environ 250 régimes à terre. Je me suis souvenu de la farine de banane verte que j'avais goûté avec l'association Pacific food forest connexion. Je me suis rapproché d'elle pour connaître la recette. » Son ami le cuisinier Gabriel Leviennois se mobilise également pour ce projet en activant son réseau. C'est ainsi que Pierre Coulerie, président de Nativ NC,

association impliquée dans l'innovation pour la valorisation de la biodiversité calédonienne, entre dans l'aventure, aventure coordonnée par le pôle agroalimentaire de l'Adecap. Il propose une prestation dans son laboratoire. « Nous disposons d'un petit laboratoire de transformation avec des séchoirs, des broyeurs... Et nous avons une longue histoire avec les équipes de l'Adecap, avec lesquelles nous avons débuté notre activité au sein de « l'incubateur » » explique Pierre Coulerie, qui est aussi à la tête de NC Bioressources, une société qui produit à Nouméa des arômes et des colorants alimentaires à partir de produits naturels. Les bananes vertes, venues en majorité de la région de La Foa et de la

Oueghi, ont d'abord été découpées en rondelles avec la peau et passées au séchoir à basse température pendant dix heures. Pour ses régimes, Franck Soury-Lavergne a lui-même effectué la découpe des bananes qui ont été placées dans le séchoir de l'un de ses frères agriculteur. « Le séchage a été terminé dans le séchoir de NC Bioressources et les bananes sèches ont ensuite été broyées pour obtenir de la farine. »

Tests en cuisine

Dans la chaîne de valorisation, Gaby Leviennois, chef qui est à l'origine du cluster Pacific foodlab NC, est le maillon « culinaire ». Il a testé la farine de banane verte dans différentes



Les nombreux régimes de bananes vertes tombées à terre lors des épisodes climatiques ont donné l'occasion de valoriser les régimes en farine. (© Food forest connexion)



Gabriel Leviennois, président d'honneur de Pacific Food Lab a mis à profit son réseau pour tester la fabrication de farine de bananes vertes, une farine qu'il a ensuite testée dans différentes recettes.

préparations. « *Il y a encore des choses à revoir. Sans doute encore un peu trop de gros morceaux. Il faudrait la tamiser...* » Cake de patates douces avec de la farine de banane et du saumon des dieux, crêpes, pancakes ou encore mwata : le cuisinier a apprécié le goût assez fin de cette farine. « *Son goût ressemble à celui de la châtaigne, c'est assez neutre. J'ai testé différentes préparations, aussi de petites crèmes et des lasagnes...* » Soucieux de valo-

riser les produits locaux, le chef dispose-là d'une farine locale, produit qui n'existe pas actuellement sur le marché. Une farine sans gluten, à indice glycémique bas, riche en minéraux. Un produit intéressant donc dans un pays qui compte de nombreux diabétiques. « *Faire de la farine de banane verte, c'est un très bon exemple de lutte contre le gaspillage alimentaire. Pour moi, l'alimentation est l'enjeu majeur du XXI^e siècle !* » Plusieurs pays dans le monde, en Amérique du Sud, en Afrique... produisent et consomment cette farine. A Tahiti, la population se l'approprie petit à petit.

Dans l'attente du retour des consommateurs

La filière de production de farine de banane verte pourrait s'organiser dans les années à venir. Les protagonis-



Les bananes coupées en rondelles sont séchées sur le toit, dans un séchoir ou sur une grille placée directement sur les tôles. (© Food forest connexion)

Food forest connexion partage sa recette de farine de bananes

Après la dépression Lucas, Food forest connexion, association de trois agriculteurs qui prônent une agriculture naturelle régénératrice en Nouvelle-Calédonie ont diffusé, notamment auprès des producteurs des îles Loyauté très affectés par les intempéries, la recette de la fabrication de farine de bananes vertes. Une recette qu'ils partagent volontiers. (Photos Food Forest connexion)

Pour faire de la farine de banane verte, il faut d'abord couper les bananes en rondelles de trois à quatre centimètres d'épaisseur en laissant la peau si elle n'est pas trop abîmée. Les rondelles sont ensuite placées dans un séchoir solaire ou directement sur une grille posée sur les tôles du toit. Au bout de deux ou trois jours, quand les rondelles sont bien cassantes, il faut les retirer et les stocker dans un bocal. On peut ensuite les moulinner en fonction des besoins. Le pôle agroalimentaire de l'Adecal recommande de placer un filet au-dessus des bananes pour les protéger des insectes.

nistes de cet essai l'entendent ainsi en tous cas. « *Le process est compliqué et entraîne une grosse perte de poids. Avec 50 kilos de bananes vertes, nous avons fait 9 kilos de farine* » tempère Franck Soury-Lavergne. « *Au niveau nutritionnel, cette farine apparaît très intéressante. Et cela permet de valoriser des bananes que nous aurions jetées ! Nous attendons maintenant le retour des consommateurs...* » Le produit est vendu dans plusieurs commerces « bio » de Nouméa. « *Il faudrait mettre en place des équipements mieux adaptés afin d'arriver à baisser les coûts, mutualiser du matériel* » poursuit l'agriculteur. Un évènement climatique malheureux a conduit à une initiative solidaire. Une initiative que salue l'ensemble des acteurs de la chaîne ! ■

L'Adecal Technopole a édité un « guide de la transformation artisanale des produits agricoles » qui reprend tous les éléments fondamentaux en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire et détaille tous les procédés. Ce guide est accessible à la demande en appelant le 24 90 77 (pôle agroalimentaire de l'Adecal Technopole, responsable Yannick Fulchiron).



Départ du grand raid en 2006. Le raid de Voh qui fête cette année son 30e anniversaire est réputé pour ses parcours exigeants.

Le raid de Voh fête ses trente ans

Pionnière dans l'organisation d'une manifestation sportive aujourd'hui très en vogue, Voh a organisé chaque année son cross puis son raid depuis 1992. Une épreuve souvent qualifiée d'exigeante mais très bien récompensée. Le syndicat d'initiative et des habitants de la commune préparent activement le 30 e anniversaire prévu le 22 mai, avec une course qui partira du stade comme les « *cross-country d'autrefois* ».

Toujours enthousiaste,

Gladyne Hervouet, 91 ans, s'apprête à partir à une

réunion de préparation du raid au local du syndicat d'initiative de Voh. Présidente de l'association pendant de très nombreuses années, elle fait partie des initiateurs de cette manifestation sportive qui mobilise encore aujourd'hui toute une équipe de bénévoles dans la commune du cœur. « *Comme j'étais institutrice, je faisais faire beaucoup de sport à mes élèves. Je les emmenais au stade et je voyais qu'ils aimaient courir. C'est comme ça qu'ont commencé les « cross-country » en 1992. On allait jusqu'en haut du Katepaïk. On organisait le cross en juil-*

let pendant la grande fête foraine qui se déroulait au stade. »

D'abord réservée aux hommes

La course, de 15 kilomètres, était réservée aux hommes, à partir de 14 ans. « *Il y avait environ 50 participants. On traversait des propriétés, on passait la rivière. Sur le plan sécurité, on avait déjà des points de contrôle (PC) comme aujourd'hui.* »

L'année précédente, en 1991, s'était tenu en Nouvelle-Calédonie le Raid gauloise. En 1992, la province Nord organise avec Challenge organisation un raid multi-activités sur trois jours, à partir d'Atéou, tribu de Koohné jusqu'à Malabou à Pum en passant par Hienghène et Bondé... A pied, à cheval, en vélo, en kayak. Une sacrée

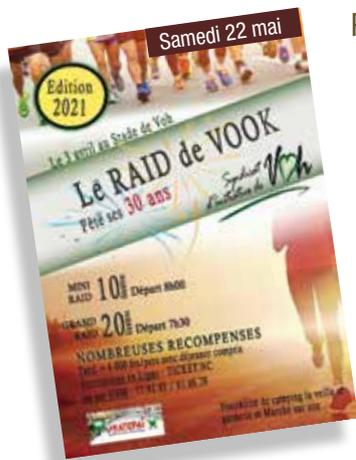
aventure...

Dans le sillage du Raid gauloise naissent aussi des épreuves comme la Transcalédonienne, une course à pied sur deux jours traversant alors la grande terre d'une côte à l'autre. La terminologie « *raid* » s'impose dans le paysage sportif calédonien. Le cross-country devient le raid de Voh. Il s'ouvre à la gent féminine.

Arrivée et départ en tribu

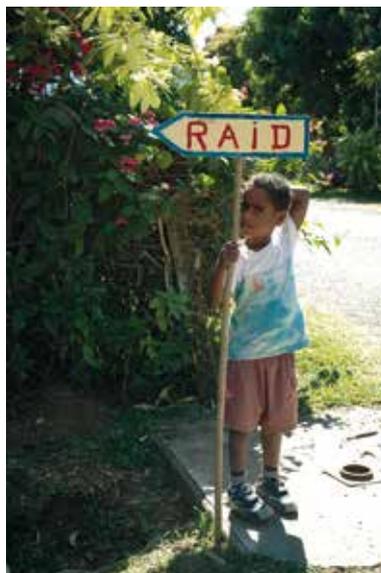
Le Grand Prix des raids de la province Nord est lancé en 2000 par la province Nord. Le raid de Voh s'inscrit dans son programme chaque année jusqu'à la fin 2017, date à laquelle la collectivité se désengage financièrement.

« *Nous avons commencé à organiser le départ et l'arrivée des raids en tribu sur*





Les raids : des sensations et des émotions, en pleine nature !



Voh 2006. Une équipe de bénévoles s'implique dans l'organisation. Le départ et l'arrivée se font généralement en tribu. Cette année, ils auront lieu au stade.

une idée de Patrick Ventura de Challenge organisation, qui travaillait pour le compte de la province Nord » se souvient Gladyne Hervouet. Depuis, le raid de Voh a tourné dans toutes les tribus de la commune. « A Voh, il y avait toujours Gladyne à l'organisation et son frère Jacques Loquet sur le parcours. Tous les deux très impliqués. Le raid de Voh, c'était en quelque sorte leur bébé » souligne de son côté Patrick Ventura, de Challenge organisation. Jacques Loquet se souvient en particulier d'un pont construit en 2012 en bambou pour permettre aux concurrents du raid de traverser une rivière, du côté de la presqu'île de Gatope. « C'était en quelque sorte un chef d'œuvre de la vie associative ! » Avec Gladyne et son autre sœur Nouné, aujourd'hui décédée, Jacques avait composé une chanson en l'honneur du raid. « Le raid de Voh, c'est le plus beau... Le raid de Voh, c'est pas du gâteau... » Une chanson qui a été réenregistrée récemment en prévision du 30^e anniversaire.



L'infatigable Gladyne Hervouet, 91 ans, toujours partie prenante de l'organisation...



Coutume d'accueil en 2006 à la tribu de Tiéta avec le chef Apou Tidjite, aujourd'hui décédé. Un accueil en tribu toujours chaleureux.



Toujours en 2006, une équipe soudée à l'organisation.

Deux parcours

Comme les années précédentes, deux parcours sont proposés cette année, à partir du stade, un mini-raïd de 10 kilomètres avec 586 mètres de dénivelé et un grand raid de 21 kilomètres avec 110 mètres de dénivelé. La veille, un camping sera organisé à l'écomusée avec repas payant sur place. Le jour de l'épreuve, les concurrents pourront trouver des produits agricoles sur le mini-marché installé dans l'enceinte du stade. Une habitante du

village prépare une exposition avec des photos des précédents raids. A une époque, il a fallu limiter la participation au raid à 500 personnes. « On a même refusé du monde » se souvient Gladyne Hervouet. Aujourd'hui, la concurrence entre les différentes épreuves est rude. « Cela devient même difficile de trouver une date libre » observe l'ancienne présidente du Syndicat d'initiative. Programmé initialement le 3 avril, le 30^e raid de Voh a finalement été repoussé au 22 mai en raison du confinement. Une date à noter pour tous les amateurs de la discipline. ■



En 2012, Jacques Loquet avait lancé la construction d'un pont en bambou pour faire passer le raid. Un chef-d'œuvre ! (Photo DR)

CESE : la voix de la société civile

Le Conseil économique, social et environnemental a renouvelé en avril ses quarante-et-un conseillers. Pendant une mandature, Jacques Loquet, figure du monde associatif à Vook (Voh) a présidé la commission de l'environnement de cette institution qui incarne l'expression de la société civile calédonienne. Retour sur cinq années de travail, de dossiers et d'échanges riches d'enseignement.

En 2013, le CES, le conseil économique et social a ajouté un « e » pour « *environnement* » à son intitulé, devenant le CESE, conseil économique, social et environnemental. Quatrième institution du pays, le CESE est consulté pour tous les projets de loi. Il peut également être saisi sur certains sujets ou s'autosaisir. Ses quarante-et-un membres sont désignés par les provinces, le Sénat coutumier, le gouvernement, ils représentent les différentes composantes de la société civile. Deux membres sont issus du comité consultatif de l'environnement.

Président de l'association Patrimoine et histoire de Voh et très sensible aux questions d'environnement, Jacques Loquet avait été proposé par la province Nord. De 2016 à 2021, il a présidé la commission environnement au sein du CESE, tout en poursuivant son action en faveur de l'environnement dans la zone VKP, notamment autour du suivi environnemental de l'usine Koniambo, au sein de l'association Environord.

L'un des premiers dossiers étudiés par la commission de l'environnement sous la présidence de Jacques Loquet a été celui de l'érosion du littoral. Le sujet avait été soulevé par Didier Poidyaliwane, alors directeur de l'Adraf et qui était membre du CESE, avant qu'il rejoigne le gouvernement. C'était donc une « *auto-saisine* » du CESE.

Avis consultatif

Les membres de l'institution s'étaient déplacés sur la côte Est autour de Poindimié et à Ouvéa. Une occasion d'apprécier sur le terrain la réalité de l'érosion du littoral et ses implications pratiques. Le dossier préparé par le CESE à ce sujet était important. Jacques Loquet souligne le fait qu'il a appris beaucoup, comme dans tous les dossiers. « *On traite des conséquences du réchauffement climatique, mais pas des causes. C'est le problème. La protection de l'environnement n'est pas suffisamment prise en compte au niveau du gouvernement. Il n'y a pas*

un portefeuille dédié mais un volet environnement dans tous les secteurs, ce n'est pas probant. »

Le CESE n'a qu'un avis consultatif, ce que regrette Jacques Loquet. « *Bien souvent, nos propositions ne sont pas prises en compte alors que nous réalisons un travail important sur chacun des dossiers.* »

L'érosion du littoral, aujourd'hui plus liée à des phénomènes climatiques exceptionnels qu'à la montée des eaux encore peu perceptible, paraît inéluctable. « *Quels que soient les ouvrages qu'on met en place, on n'arrivera pas à stopper le phénomène. Il faut arriver à déplacer ceux qui vivent très près du littoral et on sait que, dans la culture kanak, la terre est liée à l'identité. Ce n'est pas simple.* »

Le dossier du Parc marin de la mer de Corail avec sa réglementation très discutée a permis au président de la commission environnement de ressentir toutes les influences politiques en jeu dans ce dossier. « *En principe, le CESE est une structure apolitique, mais les membres sont nommés par les provinces et on sent les divergences.* »



La réglementation du Parc marin de la mer de Corail, très discutée, fait partie des sujets étudiés par le CESE pendant la période où Jacques Loquet a présidé la commission environnement.



La commission, en charge de l'aménagement, a également travaillé sur la gestion de l'aéroport de Magenta.

La commission environnement a beaucoup travaillé avec la province des Iles par rapport à son code de l'environnement. « Nous avons abordé la question du développement touristique et de l'organisation coutumière, l'accès au littoral. Le projet de développement se base plutôt sur les valeurs culturelles et coutumières que sur une réglementation issue de l'administration. » Gestion des déchets, réglementation portuaire font également partie des dossiers étudiés pour la province des Iles. « La réglementation portuaire de la Nouvelle-Calédonie date de 1933. On voit qu'il existe de réelles difficultés dans la continuité territoriale, avec des taxes à l'arrivée dans les Iles qui se répercutent dans le prix pour les consommateurs. »

Réactualiser l'assurance des constructions

Autre dossier qui a retenu l'attention du président de la commission environnement, celui de l'assurance sur les constructions. « Le cadrage juridique en la matière est complètement dépassé. Les poursuites en justice n'aboutissent pas. C'est un dossier à la fois juridique et technique qui est très complexe. Nous avons auditionné des constructeurs, mais aussi des juristes, des avocats... »

La commission environnement du CESE est également chargée de l'aménagement, c'est-à-dire de toutes les infrastructures, routes, ports etc. « Nous avons traité d'un dossier très intéressant, celui de la gestion de l'aéroport de Magenta. L'aéroport est actuellement géré par la Chambre de commerce et d'industrie, avec un cofinancement de la Nouvelle-Calédonie. Le gouvernement souhaiterait une gestion privée. Il y a déjà une multinationale qui s'est positionnée, qui gère en partie l'aéroport de Tontouta et celui de l'île des Pins. Là aussi, on voit les influences, tout est cousu de fil blanc... »

Une réforme du CESE

Jacques Loquet siège également à la commission des mines et de l'énergie du CESE, un domaine qu'il connaît bien pour avoir fait toute sa carrière dans ce secteur. « Nous avons tenté de

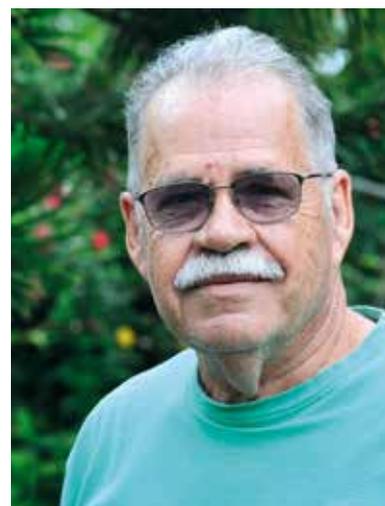
lancer une auto-saisine sur la valorisation des saprolites à basse teneur, juste au moment où il y avait des conflits autour des exportations. Il y a eu un gros flottement au sein de la commission, on a senti la pression. C'est une commission qui a de la peine à fonctionner. Le CESE se veut l'expression de la société civile, on doit tenir compte de l'intérêt général. S'intéresser à la valorisation des saprolites, c'était une façon d'étudier la gestion du nickel dans son ensemble. » La transition énergétique a également été à l'ordre du jour des travaux.

La dernière réunion de la mandature, le 9 avril, avait pour thème le projet de réforme du CESE. « C'est un sujet très discuté. La parité hommes-femmes a été soulevée. De mon côté, je pense qu'il faut aussi une diversité dans les classes sociales et dans les âges. Il y a beaucoup de conseillers d'un certain âge au sein de l'institution, certains voudraient fixer une limite d'âge à 70 ans. Je répète souvent qu'avec l'âge, on gagne aussi en sagesse, en expérience, et en disponibilité ! » Le militant associatif s'est attaché à travailler au CESE dans un esprit de consensus.

Assiduité

A la différence de la province Sud qui

a bouleversé la liste des associations nommées au CESE pour cette nouvelle mandature provoquant remous et polémique, la province Nord a opté pour un renouvellement des associations sur la base de leur assiduité au sein des réunions de commission. Une assiduité que revendique Jacques Loquet qui a participé à pas moins de 400 réunions en 5 ans. « Lorsqu'il y avait une réunion, je me levais à 3h du matin pour partir à 4h. Je m'arrêtais



Jacques Loquet a été président de la commission environnement du CESE pendant les cinq dernières années. Il revient sur certains des dossiers étudiés par cette institution qui a un rôle consultatif.



Le CESE s'est déplacé sur la côte Est, ici à Touhou, pour apprécier la réalité de l'érosion du littoral. Un ouvrage a été réalisé par la DAF de la province Nord au village. (© JL)

un moment à Bourail pour prendre un petit-déjeuner et j'arrivais vers 8h au siège du CESE à Ducos. Il faut arriver tôt car sinon, on n'a plus de place dans le parking. Siéger au CESE lorsqu'on vit dans le Nord, ce n'est pas de tout repos ! » Patrimoine et histoire de Voh fera encore partie des associations représentées au CESE, en la personne d'Hélène Néaoutyine, la présidente, pour cette mandature.

Toujours très actif, Jacques Loquet va désormais se consacrer à plein temps à Environord, l'association qui assure le suivi environnemental de l'usine Koniambo, à sa famille, à sa propriété avec sa vingtaine de vaches et son chien baptisé Nickel, à ses entraînements sportifs à pied ou en vélo... Avec une énergie débordante, de nouvelles connaissances et une expérience acquise pendant cinq ans au CESE !

« Personne qualifiée »

Agent de la province Nord, en charge du « développement social des tribus », membre de l'association pour la sauvegarde des enfants et adultes de la province Nord qui gère la Meco, la Maison d'enfants de la côte Ouest, Jeannette Walewene est entrée il y a sept ans au CESE, en remplacement d'Octave Togna qui avait alors été nommé au CESE national. Elle a enchaîné ces deux années sur une mandature pleine de cinq ans. Jeannette Walewene a siégé en tant que « personne qualifiée », nommée par le gouvernement.

Très impliquée dans l'institution, membre du bureau du CESE, elle présidait dernièrement plusieurs commissions (la commission de la femme, la commission jeunesse, sport et culture) et était également membre de la commission santé et protection sociale. Elle était rapporteur de la commission Mine, métallurgie et énergie. « *Le rapporteur lit dans l'hémicycle le rapport qu'il a préparé avec l'aide du chargé d'études.* » Pendant toutes ces années, elle a aussi assuré le rôle de questeur. « *Le questeur joue en quelque sorte le rôle d'intendant. Il valide les jetons de présence, les frais de déplacements des conseillers, calcule les indemnités kilométriques... J'ai découvert beaucoup d'aspects du travail ad-*

ministratif que je ne connaissais pas. »

Le lien avec le terrain

Son emploi du temps chargé lui a tout de même permis de garder le contact avec sa mission de développement social des tribus, dans les communes de Kouaoua, Canala et Houailou. « *Lorsque je n'étais pas au CESE, j'étais à la province Nord, soit à mon bureau de Koné, soit sur le terrain. Pour moi, les deux activités sont complémentaires !* » Elle a ainsi pu faire valoir les difficultés que représentent les normes d'hygiène et de sécurité pour des familles qui assurent de l'accueil en tribu de façon irrégulière. « *La loi voulait rendre obligatoire le pose de carrelage un mètre autour de la douche. Ce n'est pas une priorité pour les touristes à la recherche d'authenticité et cela représente des frais pour ceux qui accueillent. C'est un point de vue qui a été entendu au niveau des associations et des syndicats.* » La conseillère a également travaillé sur les mesures en cas de violence, à travers la mise en place de familles d'accueil et d'un réseau de transporteurs pour déplacer les victimes de violences en cas d'urgence.

Des débats à l'échelle du pays, de haut niveau

« *Le CESE, c'est là que se discutent les questions au niveau du pays, avec des échanges intergénérationnels. Les débats sont très riches, de haut niveau.* » Si elle repart pour un nouveau mandat (dans l'attente de la mise en place du gouvernement et d'une éventuelle sollicitation, elle est de retour à temps plein à la province Nord), elle aimerait pouvoir faire le lien avec les élus du Congrès ou du gouvernement pour leur expliquer les recommandations du CESE. Les convaincre. Car si les débats sont riches et le travail conséquent (il faut parfois lire en quelques jours un projet de loi avec des annexes qui représentent 800 à 1000 pages explique-t-elle), les propositions du CESE sont rarement suivies d'effet. « *En 2013, le CESE avait recommandé la création d'un haut conseil de la jeunesse, la loi de pays est sortie en 2020. Pourquoi un tel délai ?* » Elle constate elle aussi que



Pendant sept ans, Jeannette Walewene, « personne qualifiée » nommée par le gouvernement, s'est beaucoup investie dans la vie de l'institution. (© CESE)

les pressions politiques sont fortes. « *La santé, la Cafat, le Ruamm, la jeunesse, les sports... les sujets délicats sont nombreux !* »

Jeannette Walewene s'est impliquée toutes ces années avec cœur et conviction et serait prête à recommencer. Même si elle constate qu'il est plus simple pour les membres du CESE d'être à la retraite. « *Pendant toutes ces années, j'étais indemnisée comme les autres pour mes journées de présence au CESE et mon employeur, la province Nord complétait pour mon temps de présence en tant que chargée du développement social des tribus. Des indemnités, cela ne fait pas de points pour la retraite, c'est pénalisant. C'est l'une des questions qui a été soulevée pendant la dernière réunion consacrée au projet de réforme du CESE.* »

Le 19 février, l'assemblée de la province Nord a adopté une délibération désignant les organisations professionnelles, syndicats et associations appelés à être représentés au CESE (chacun par une personne) : la SMSP, le GAPCE, l'ICAP (Institut calédonien de participation), la FINC (Fédération des industries de Nouvelle-Calédonie), l'USTKE, l'association Patrimoine et histoire de Voh, l'association pour la sauvegarde de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte en province Nord (ASEA PN), l'association Patrimoine historique de Ouaco et Kaala Gomen. ■

HALTE AUX ENVAHISSEURS

En cas d'observation **SIGNALONS-LES**



Miconia



Guêpe asiatique



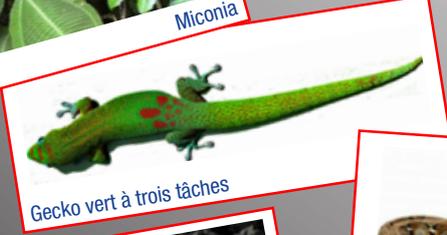
Scarabée rhinocéros



Crapaud buffle



Rainette gracile



Gecko vert à trois tâches



Grenouille peinte de Malaisie



Python réticulé



Iguane commun



Anole vert



Anole brun



Caméléon de Jackson



Petite mangouste indienne



Serpent brun arboricole



Bulbul à ventre rouge



Perruche à collier



Lapin européen

Pour signaler toute espèce
à risque ou suspecte

75.30.69

 @CEN.NouvelleCalédonie



Accès au guide 

Prisca Nikiriai expose au centre culturel Pomémie



Présentée en 2008 au Médipôle de Koutio, l'exposition « *Ma tribu* » de Prisca Nikiriai est visible jusqu'au 20 mai au centre culturel provincial Pomémie de Kohné. La jeune femme origi-

naire de Nèkô (Poya) a été très émue au moment de présenter son travail devant les siens, au centre culturel où elle avait suivi, il y a quelques années, une formation avec le photographe Jules Hmaloko. ■

Dimanche en famille



Le centre culturel provincial Pomémie de Kohné a inauguré, avec le groupe *Cuerdas y maderas* et ses musiques d'Amérique latine, ses « *balades musicales en famille* » qui seront proposées une fois par mois. Le choix a été fait cette année de faire voyager le public à travers les musiques du monde. Une initiative appréciée lors d'un dimanche ensoleillé. Des ateliers vivants avaient été proposés toute la semaine, notamment du tissage. ■

Une auberge en bord de mer



Stan Mazens a repris la maison de son grand-père, il y a quatre ans, pour créer un accueil touristique, l'auberge Timay évasion à l'arrière de la marina de Touho.

« **I**ci, autrefois, c'était la maison de mon grand-père Maurice Mazens, qui vivait avec son frère André, célibataire, et leur mère. Il y avait deux logements dans le même bâtiment : Momo d'un côté, Dédé de l'autre. Nous avons conservé ces appellations-là. Moi, j'ai grandi à Nouméa mais je venais régulièrement chez mes grands-parents pendant les vacances. C'est ici que j'ai appris à lancer l'épervier, là juste devant la maison » : Stanislas Mazens (Stan) guide la visite de l'auberge qu'il a ouverte il y a quatre ans avec le soutien précieux de sa compagne Marion. « Mon oncle André avait un bail emphytéotique et il y a quelques années, mon grand-père m'a demandé de reprendre la maison qui était inoccupée. La province Nord m'a indiqué que si je créais un hébergement touristique, je pourrais bénéficier d'un nouveau bail, actuellement pour une durée de deux ans renouvelables. Je n'avais pas envie de perdre ce patrimoine familial. » Les travaux de rénovation ont été réalisés sur fonds propres. Alain est un habitué du lieu. C'est la cinquième fois qu'il vient ici et chaque matin, il sort avec son Zodiak pour faire des photos d'organismes marins. Le visiteur fidèle occupe la chambre individuelle équipée d'un lit double et d'un lit simple superposés.

A midi, il se prépare à manger dans

la cuisine collective. Il est également possible de réserver des repas fournis par un prestataire extérieur à base de produits locaux.

Un espace convivial, des tarifs accessibles

Les deux chambres dortoirs à côté accueillent régulièrement des voyageurs avant la suspension des vols aériens. Aujourd'hui, les groupes d'amis ou les équipes d'ouvriers qui travaillent dans la zone se succèdent... « Il est même possible de privatiser le lieu. Il y a vingt-et-un couchages et dans ce cas, possibilité d'installer des tentes à côté. »

Plus récemment, le gérant de l'auberge Timay évasion a rénové une

autre partie de la maison, avec trois chambres doubles individuelles, une cuisine équipée et une salle de bain communes.

Avec deux terrasses en bord de mer et un coin barbecue, Stan Mazens a la volonté d'offrir aux visiteurs un espace convivial à des tarifs accessibles. Il prévoit d'aménager un ponton pour faciliter l'accès à la mer. « Il y a une mise à l'eau à deux pas. La baie de Touho est toujours très calme. Il est aussi possible de faire des randonnées pédestres et des randonnées équestres dans la zone. »

Aménager un centre d'activités avec des kayaks, des va's, pour les touristes et les scolaires... Lancer un centre de plongée... Stan Mazens ne manque pas d'envies, de projets et d'enthousiasme ! ■

Aménager un centre d'activités avec des kayaks, des va's, pour les touristes et les scolaires... Lancer un centre de plongée... Stan Mazens ne manque pas d'envies, de projets et d'enthousiasme ! ■

Contact :

Auberge Timay évasion sur FB

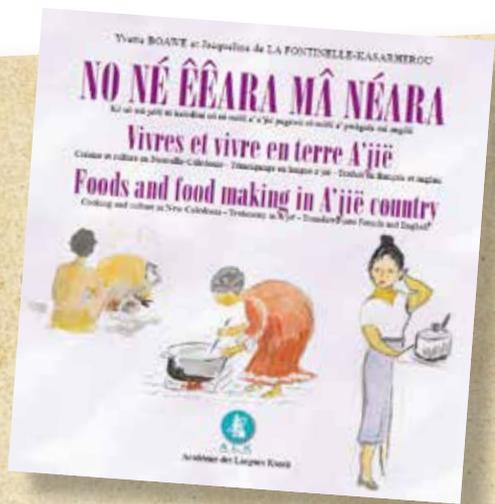
Tél. : 83.56.29



La structure est située les pieds dans l'eau, avec plusieurs espaces pour passer des moments conviviaux.

Cixé, le gâteau de fruits de palétuvier

Avec « Vivres et vivre en terre a'jië », la linguiste Jacqueline De La Fontinelle et Yvette Boewa revisitent les habitudes alimentaires et leur évolution dans la vallée de Waa Wi Luu (Houailou). L'ouvrage édité par l'ALK rappelle l'importance de ces savoirs culinaires qui se transmettent de génération en génération.



CIXE/CIXË

Na wii dèxâ vinimò gèrè vâ â rô pèci *Documents néo-calédoniens* i Maurice Leenhardt néé-é « Virhênô i dèò duo kaa tō Mōxâ ». Tō pèci-ré na pètōvèa duò ré tō kaa tō Mwâxâ, cu u rhônô mâ tewa dui néduaë i cu u mi naka tù ùyè- u ; cu u ê ê na duo-ré, cu u yè da vi « *ké bâ kâi bwa i navo* » na duo-ré, wè dui-ré, cu u mi xè-i pwa awiè é kâi cixé rô-i aè, duwè-ré, wè cu u tō néi iwâ mâ kâi dô êêara !

Powèkau kaa tō pwa awiè, cé é gaamèè pwayè i ké waa dèxâ néêné xè-i pwèênavo ! Navo (*Brugiera eriopetala*) wè kêê ka kani rô pwa a nékwèè rô kuiyowa a, xè-i kwé ka mwââ mâ té virù vè i je mâ be eda. Cé é ya pwèênavo, cé é pa i xè-i dèxâ yù, néé-é na pèrhinavo, mâ yōxai xa a dèxâ pèyaa mâ nââ rô po a mâ lôô rô nérhèêmâi, ta i ki bo. Rhadè, é ka i mâ gââ rô nérhèêné mâ yayōu rô deekwijèi mâ deeva a, (*Joinvillea elegans*) xa a nu ka é ii, cèki mâ waa dèxâ néêné, néé-é, cixé. Cixé-ré é kuyé.

Nédaa ré na pwami na, « camembert », cé é ê ê na pâikau, ê ê, na dè tōmâ na bo o-é û û ké boaa i navo...

Cixé wè dèxâ néêné cé é u na powèkau. É da waa tēè pûû ké na dè kau mâ mwââ na wakè-né. Aè, tō dèxâ névâ, cé é wè a'yè bwè béâ i xé- é cèki waa mâ a'pâgû û câwâ-né cixé yè pâ â bwèdowa, wè cé é dô méawaa na pâ â touristes.



CIXE, LE GATEAU DE FRUITS DE PALETUVIER

Parmi les récits que l'on peut lire dans les *Documents Néo-Calédoniens* de Maurice Leenhardt, il y en a un, intitulé « *Histoire des deux sœurs, filles du seigneur de Moaxa* ». Dans ce conte, les deux jeunes filles se moquent sans ménagement de deux prétendants qu'elles refusent, alléguant qu'elles n'iront certainement pas « *manger tous les jours du palétuvier* ». En effet, les jeunes gens arrivaient de la côte où l'on mangeait du **cixé**, le gâteau de fruits de palétuviers, alors qu'elles résidaient dans la vallée et mangeaient de la « vraie » nourriture, des ignames et des taros ! Il a pourtant fallu bien de l'imagination à nos aïeules du bord de mer pour penser à faire un gâteau de fruits de palétuviers !

Le palétuvier **navo** (*Brugiera eriopetala*) pousse en abondance le long de la côte plongeant dans la vase ses grandes racines semblables à des échasses. Les fruits pendent de l'arbre comme de longs haricots verts ; mûrs, ils tombent dans la mer qui les transporte vers d'autres rivages vaseux. Les femmes et leurs filles cueillaient ces fruits qui étaient épluchés avec la valve du coquillage « pèle-palétuvier » (divers vénérédés), puis concassés avec une pierre et finalement placés dans des paniers tissés lâche à partir de folioles de cocotiers. Ces paniers portent le même nom que le poisson ballon **pōfa** dont ils ont la forme. Immergés dans l'eau saumâtre, ils seraient récupérés lorsque leur contenu aurait atteint un certain stade de décomposition après plusieurs jours voire semaines. Le contenu des paniers était alors lavé à l'eau claire puis, mélangé au coco râpé, enveloppé dans des feuilles de bananiers (*Musa sp.*) ou de **va'ra** (*Joinvillea elegans*) pour faire un **néêné** particulier : le **cixé** que l'on mettait à cuire dans les fours traditionnels.

Le jour où le camembert arriva, les anciens s'exclamèrent qu'il sentait comme les fruits préparés de **navo**...

La préparation **cixé** a été abandonnée par nos grands-mères étant donné le temps nécessaire à sa confection (cueillette et attente). Cependant dans certains villages, il a été fait appel aux « vieilles » qui savaient encore réaliser cette recette pour qu'elles l'enseignent aux jeunes cuisinières : afin d'étonner les touristes !



Emmanuel Kasarhérou, fils de Jacqueline de la Fontinelle, aujourd'hui président du Musée du quai Branly-Jacques Chirac à Paris, salue « un livre qui n'est pas seulement un délicieux retour vers ce qui fait l'un des fondements de la culture kanak d'autrefois, il interroge sur les transformations des habitudes alimentaires et culinaires et sur les transformations sociales qu'elles induisent. »
Publié par l'ALK, l'ouvrage trilingue (a'jië, français, anglais) est disponible à la vente à la librairie CalédoLivres à Nouméa.

Une nouvelle table d'hôte à Pouembout

Au lendemain du confinement, Glenda Orcan a lancé le projet qui lui trottait dans la tête depuis longtemps : ouvrir une table d'hôte, deux soirs par semaine chez elle à Tamaon à Pouembout.

Habitué des grandes tablées et de la bonne cuisine conviviale, Glenda Orcan a reçu samedi 17 avril les premiers clients de sa table d'hôte, chez elle, dans la maison qu'elle habite depuis quatre ans avec sa famille, à Tamaon. Avec au menu un « *osso bucco* » dont elle vous propose ici la recette.

La table d'hôte se trouve sur un terrain hérité de son père Joseph Orcan dit Coco, dans une vallée de Pouembout où elle a passé son enfance. « *Avec mon mari, nous avons l'habitude de recevoir beaucoup d'amis. Des amis qui apprécient ma cuisine et le cadre de notre maison et qui me poussent depuis longtemps à ouvrir une table d'hôte.* » Barbecue, fumoir et même installation pour faire un méchoui : l'équipement est complet, dans une ambiance broussarde. « *C'était à mon père autrefois !* » explique-t-elle en montrant la broche pour le méchoui.

Pour le moment, la table d'hôte est ouverte sur réservation les vendredis et samedis soir. Des soirées à thème pourraient être organisées à l'avenir. Glenda Orcan, soutenue par toute sa famille, envisage également de proposer certains midis. « *Je peux recevoir jusqu'à quinze ou vingt personnes. Faire la cuisine pour beaucoup de monde, cela ne me fait pas peur. J'ai toujours eu cette habitude avec ma mère !* » ■

Contact :

table d'hôte de Tamaon Pouembout
Tél 83 69 47 - tabledote.tamaon@gmail.com



L'osso bucco

selon Glenda Orcan

Ingrédients (4 personnes)

- 8 morceaux d'osso bucco avec moelle
- 1 boîte d'olives noires confites
- 2 pots de sauce tomate au basilic
- 100 g de raisins secs
- 1 bouquet garni (thym, laurier, basilic)
- Sel, poivre

Dans une cocotte, faire dorer les morceaux d'osso bucco des deux côtés. Une fois dorés, les retirer et les réserver dans un plat.

Couper l'oignon en dés et le faire revenir dans le jus de cuisson jusqu'à coloration. Ajouter les morceaux de viande et recouvrir d'eau. Mettre le couvercle sur la cocotte et laisser cuire pendant environ 30 minutes à feu doux.

Ajouter la sauce tomate, les olives, le bouquet garni. Saler et poivrer selon votre goût. Laisser mijoter à feu doux pendant encore 30 minutes.

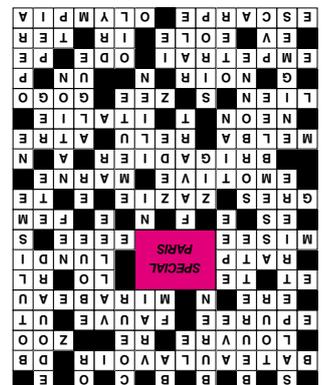
Éteindre le feu et ajouter les raisins.

Servir avec de la semoule à couscous ou avec du riz.

Bon appétit !

Glenda Orcan accueille les visiteurs à sa table le vendredi et le samedi soir. La table d'hôte vient juste d'ouvrir !

ASILE PSY- CHIATRIQUE ATELIER DE PICASSO	JEUNE CROISÉE BOUCLÉ À PARIS	COLONNISTE PRIÈRE	QUARTIER DE LA BASTILLE ARTICLE	SACRÉ À MONT- MARTRE FRANC	AU AU LABO	LE TÈME A UN THÉÂTRE DANS LE 9ÈME	PROBLÈME DE VACHE ENRAGÉE		
						2ÈME DERRIÈRE LECLERC			
CENTRE CULTUREL CHÂTIÉE				NOTE LONGUEUR D'ONDES	BASSIN	JARDIN À VINCENNES ADMINISTRA- TEUR NOIR			
			PEINTRE AUX COULEURS VIVES			NOTE			
PÉRIODE D'HISTOIRE CONJON- TION		PAREMENT D'ACA- DÉMICIEN	PONT D'APOLLI- NAIRE						
	RÈGLE FACE À LA MADELEINE					SAINT HOMME DE LA MANCHE	BAIE PHONÉTIQUE EMBLÈME DE PARIS		
NOUS TRANSPOR- TE DE JOIE ENGAGÉE						CONTE DE DAUDET TOUT BLANC DE RIMBAUD			
									SAISON DES GLACES
PRÉPO- SITION ROCHE		FOYER CULTUREL	LIBRETTISTE COMIQUE TYPE	NÉGATION INGÉNIEUR DE SOUS- MARIN	TROUBLE	FORCE ÉLECTRO- MOTRICE ERBIUM			
		NE CONNAÎT PAS LE RER PLAT DE TERRE				ARGON	PERSONNEL FIN DE MANI- FESTATION		
SENSIBLE					ENTRE EN SEINE AME DE LA CITÉ		NOBLE		
NELLIE LA CANTATRICE	FRAPPE LES 3 COUPS MYSTÈRES					VERDIT LA SEINE	CASSE-PIED		
			VÉRIFIÉ			SOUS LE MANTEAU			
AGENT DE PUBLICITÉ RELATION			BASE DE DIABOLO	PORTE DU SUD			GARNIER OU BASTILLE		
		RAVIR		SAINT- PIERRE DERNIÈRE ÉMISSION		PIGEON À PIGALLE			
GÉNAI	CHAT DE BRUANT MATÉRIAU MODERNE			AU MILIEU DU CIEL	LANGUE DU NORD	DÉBUT DE SÉRIE SEC ET LIQUIDE	CONSTRUC- TEUR DE PYRAMIDE		
					POÈME LYRIQUE		SAINT DES PYRÉNÉES EXERCICES		
INTRA MUROS ABRUPT		LIGNE NOUVELLE			POUR FINIR FINIR	BIS BIS			
				ÉGÉRIE DE MANET					



▶ DECLIC

Consultations Jeunes Consommateurs

En brousse ou à Nouméa :
tél 25 50 78

Entretiens **confidentiels** et **gratuits** sur rendez-vous.

- pour les moins de 25 ans et leur famille
- pour faire le point sur vos consommations
- pour soutenir et accompagner les parents

CANNABIS
ALCOOL
TABAC
MULTIMEDIA

Besoin
de conseils, d'aide ?

▶▶ Venez en parler...



KONIAMBO NICKEL

TOUS ENSEMBLE,

CONTRIBUONS À ATTEINDRE NOS OBJECTIFS
POUR UNE ENTREPRISE DE CLASSE MONDIALE



CHEZ KONIAMBO NICKEL,
CHAQUE PERSONNE A SON RÔLE
DANS NOTRE SUCCÈS



www.koniambonickel.nc